



LIEU HISTORIQUE NATIONAL  
DU CANADA DE LA

# PISTE-CHILKOOT

*Plan directeur*



LIEU HISTORIQUE NATIONAL  
DU CANADA DE LA

# PISTE-CHILKOOT

*Plan directeur*

2004

Plan directeur du lieu historique national du Canada de la Piste-Chilkoot.

© Sa Majesté la reine du chef du Canada, représentée par le Directeur général de Parcs Canada, 2004

R63-246/2004F

ISBN : 0-662-85200-1

Also available in English

## Avant-propos



Les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada sont l'âme de notre pays et le cœur de ce que nous sommes. Ce sont des endroits magiques et merveilleux indissociables de notre patrimoine. Chacun d'eux raconte sa propre histoire. Ensemble, ils mettent en relief les richesses du passé, les promesses de l'avenir et tissent un lien entre tous les Canadiens et Canadiennes.

Ce que nous chérissons comme faisant partie de notre identité nationale, nous le reconnaissons également à titre de responsabilité nationale. La préservation et la protection de l'exceptionnel patrimoine culturel et naturel du Canada incombent à tous les citoyens et citoyennes de ce pays. Ensemble, nous nous appliquons à garder intacts nos parcs nationaux, nos lieux historiques nationaux et nos aires marines nationales de conservation au bénéfice de la génération actuelle et de celles qui la suivront. Pour nous acquitter de cette tâche, nous devons prendre des mesures concrètes qui s'inscrivent dans une pensée à long terme.

Ces principes constituent le fondement du nouveau plan directeur du lieu historique national du Canada de la Piste-Chilkoot. Vous me permettez de témoigner ma plus sincère appréciation aux nombreux Canadiens et Canadiennes qui ont participé par leur réflexion à l'élaboration de ce plan. Je voudrais remercier en particulier l'équipe très dévouée de Parcs Canada de même que tous les particuliers et les organisations locales qui ont contribué à ce document, pour leur détermination, leur travail soutenu, leur esprit de collaboration et leur extraordinaire sens de la gestion du patrimoine. Ce plan contient des dispositions spéciales relatives aux intérêts des Premières nations à proximité du lieu et met l'accent sur la coopération et le partenariat avec des organisations telles que le chemin de fer White Pass and Yukon Route. Enfin, dans le cadre d'un réseau international de sites axés sur le thème de la ruée vers l'or, Parcs Canada s'est engagé à établir un régime de gestion participative pour ce lieu, associé aux autres sites qui forment le parc historique international de la Ruée-vers-l'Or-du-Klondike.

Dans ce même esprit de partenariat et de responsabilité, j'ai le plaisir d'approuver le Plan directeur du lieu historique national du Canada de la Piste-Chilkoot

A handwritten signature in dark ink that reads "David Anderson". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.

David Anderson  
*Ministre de l'Environnement*

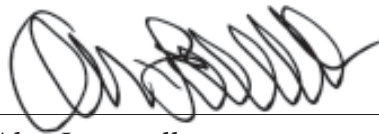


# ■ Recommandations issues du plan

Plan directeur

Lieu historique national du Canada de la Piste-Chilkoot

RECOMMANDÉ PAR:



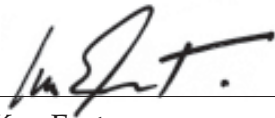
Alan Latourelle  
Directeur général,  
Parcs Canada



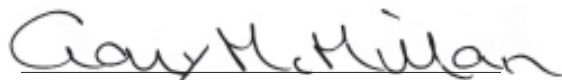
Christina Cameron  
Directeur général,  
Lieux historiques nationaux, Parcs Canada



Gaby Fortin  
Directeur général,  
Ouest et Nord du Canada, Parcs Canada



Ken East  
Directeur, Unité de gestion  
Unité de gestion du Yukon, Parcs Canada



Gary McMillan  
Directeur  
Lieu historique national de la Piste-Chilkoot  
Parcs Canada



# ■ Lieu historique national du Canada de la Piste-Chilkoot

<b>Sommaire à l'intention de la direction .....</b>	<b>1</b>
Toile de fond .....	1
<b>1 : Introduction .....</b>	<b>4</b>
1.1 Élaboration du plan directeur .....	6
1.2 Contexte régional .....	9
1.3 Vision d'avenir .....	9
1.4 Zonage .....	10
<b>2 : Un lieu d'importance historique .....</b>	<b>13</b>
Intégrité commémorative .....	13
2.1 Ressources .....	14
2.2 Messages .....	21
2.3 Autres valeurs patrimoniales .....	23
<b>3: Un lieu pour les gens .....</b>	<b>27</b>
3.1 Tourisme patrimonial .....	27
3.2 Services aux visiteurs .....	28
3.3 Gestion efficace de la fréquentation .....	32
<b>4 : Un lieu pour l'intendance .....</b>	<b>35</b>
4.1 Collaboration .....	35
4.2 Gestion des ressources naturelles .....	37
4.3 Opérations et administration .....	38
4.4 Évaluation environnementale du plan directeur .....	40
<b>5 : Stratégie de mise en œuvre .....</b>	<b>41</b>
Glossaire .....	43

## Figures

Figure 1	Lieux historiques nationaux du Canada administrés par l'Unité de gestion du Yukon de Parcs Canada .....	5
Figure 2	Piste Chilkoot, de Dyea à Bennett .....	8
Figure 3	Piste Chilkoot et environs .....	8
Figure 4	Piste Chilkoot – Zonage .....	11
Figure 5	Nombre de grands randonneurs pédestres, 1977-1998 .....	29
Figure 6	Pays d'origine des randonneurs .....	30



# ■ Sommaire à l'intention de la direction

## Toile de fond

Aucune image ne saurait mieux représenter la ruée vers l'or du Klondike que celle des nombreux prospecteurs remontant péniblement le col Chilkoot en file indienne pendant l'hiver de 1897-1898. Aujourd'hui, le lieu historique national de la Piste-Chilkoot commémore ce périple extraordinaire.

Avant l'arrivée des négociants européens et américains dans la région, les Tlingits de la côte et les Athapaskans de l'intérieur se servaient de la piste Chilkoot depuis des siècles comme route de commerce et de transport vers l'intérieur. Si elle demeure aujourd'hui un élément important de l'histoire des Premières nations, c'est la ruée vers l'or du Klondike, de 1896 à 1899, qui fit de la piste une véritable légende. De nombreuses routes menaient aux champs aurifères, mais, pour les chercheurs d'or qui se précipitaient vers le Yukon, la piste Chilkoot constituait le moyen le plus court et le moins coûteux de se rendre au Klondike, car elle leur permettait de transporter eux-mêmes leurs provisions.

Le 5 novembre 1985, le ministre fédéral de l'Environnement a convenu avec le secrétaire provincial et le ministre des Services gouvernementaux de la Colombie-Britannique de céder 135 km<sup>2</sup> de terres pour la création du lieu historique national de la Piste-Chilkoot. Deux ans plus tard, la piste était classée lieu historique national et, en 1988, le premier plan directeur était approuvé. La vision à long terme et les concepts d'aménagement de la piste, tels qu'ils étaient décrits dans le plan conceptuel de 1988, sont réitérés dans le présent document.

## *Situation actuelle*

La piste Chilkoot chevauche la frontière canado-américaine, à l'extrémité nord de l'enclave de l'Alaska. Elle s'étend sur 53 km, depuis le littoral de Dyea, en Alaska, jusqu'à Bennett, en Colombie-Britannique. Long de

26,6 km, le tronçon canadien de la piste se trouve à l'extrémité nord-ouest de la Colombie-Britannique, et il est englobé entièrement dans le lieu historique national de la Piste-Chilkoot.

Le plan directeur de 1988 oriente la gestion et l'aménagement du lieu historique depuis 10 ans. En 1993, Parcs Canada a entrepris la révision de ce plan et tenu une série de forums de consultation publique dans les collectivités de Whitehorse et de Carcross (Yukon) et de Skagway (Alaska). La Première nation de Carcross/Tagish, le Conseil tlingit de Teslin et la Première nation tlingite de Taku River ont été consultés au cours de cet examen, même s'il est entendu que le contenu du plan ne peut nuire à leurs revendications, à leurs droits, à leurs titres ou à leurs intérêts ou porter atteinte à leurs négociations. En réponse aux commentaires formulés par le public, Parcs Canada a apporté certains changements à la gestion du lieu historique, notamment en imposant un plafond sur le nombre d'utilisateurs en été et en introduisant un processus pour gérer l'utilisation de la piste en hiver.

Les employés de Parcs Canada fournissent des renseignements informels et des services d'interprétation pour aider à réduire l'impact des visiteurs aux environs des haltes historiques. Ils offrent aussi un service de renseignements officiel à tous les randonneurs depuis le Centre d'accueil de la piste, qui se trouve à Skagway. Tous les visiteurs se voient remettre une trousse d'information comprenant une carte de la piste et un guide de préparation très détaillé portant notamment sur la protection des artefacts et les dangers qui guettent les randonneurs. Pour atténuer l'impact causé par la fréquentation accrue de la piste, Parcs Canada a instauré en 1997 un système de réservation et de délivrance de permis qui réduit à 50 par jour le nombre de randonneurs autorisés à entamer la randonnée du tronçon canadien de la piste.

### Objectif de commémoration

L'objectif de commémoration est un énoncé décrivant les éléments du lieu historique qui revêtent une importance nationale. Dans le cas de la piste Chilkoot, cet énoncé s'assimile aux recommandations de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, qui ont été approuvées par le ministre en novembre 1987, à savoir : *La Commission recommande que la piste Chilkoot a une importance historique nationale dans le contexte de la ruée vers l'or au Klondike, considérée comme un phénomène social, et que son aménagement, comme parc historique international, soit effectué en collaboration avec le American Park Service.*

En ce qui a trait à la piste Chilkoot comme axe traditionnel de commerce et de transport reliant le cours supérieur du fleuve Yukon et la côte du Pacifique, l'objectif de commémoration vise les éléments suivants :

- l'endroit désigné, c'est-à-dire la piste traversant le col Chilkoot, et son rôle pendant la ruée vers l'or (de 1897 à 1900) comme moyen d'accès au Yukon;
- le paysage culturel que représentent la piste, sa topographie et ses panoramas, dans la mesure où il a façonné l'expérience vécue par les chercheurs d'or pendant la ruée;
- les ressources bâties, notamment les caractéristiques du paysage, les ressources *in situ* et les objets collectionnés ayant trait à cette période, en tant qu'éléments qui ont façonné l'expérience des voyageurs de la ruée vers l'or du Klondike et ultérieurement défini leurs souvenirs, leurs récits et leur histoire;
- les ressources *in situ* et les objets de collection, l'endroit désigné, les caractéristiques du paysage et les ressources bâties qui font partie intégrante du lieu historique national de la Piste-Chilkoot doivent être protégés contre toute menace ou altération.

### Propositions pour la gestion du lieu historique

Parcs Canada a reporté la rédaction de l'ébauche finale du plan directeur pour, d'une part, tenir compte des nouveaux *Principes directeurs et politiques de gestion* établis pour la gestion des lieux historiques nationaux (1994) et, d'autre part, faciliter la rédaction des énoncés d'intégrité commémorative (1997) concernant les lieux historiques qui relèvent de son champ de compétence. Pour gérer le lieu historique national du Canada de la Piste-Chilkoot, Parcs Canada compte prendre les mesures suivantes :

- préserver le tracé géographique du corridor de la piste, tracé caractérisé par sa linéarité et l'impression visuelle qu'il donne d'être enchâssé dans sa propre vallée;
- gérer l'évolution du milieu naturel du corridor en tant que paysage culturel continu;
- entretenir les rapports qui existent entre la piste commémorée, les haltes naturelles et la topographie locale;
- préserver les panoramas du sommet du col et du corridor historique de la piste;
- fournir des possibilités d'activités de plein air, comme la randonnée, les excursions avec coucher en arrière-pays, la randonnée d'une ou de plusieurs journées dans les secteurs de Log Cabin, de Bennett et de Lindeman, les activités diurnes, le ski de fond et la motoneige;
- offrir des services d'accueil, des activités d'interprétation et des installations pour permettre aux visiteurs de profiter du lieu historique national, d'en apprécier l'importance nationale et de comprendre les liens qu'il entretient avec d'autres lieux historiques nationaux;
- continuer d'offrir des services et des installations tout en respectant le principe de l'autosuffisance des visiteurs et en réduisant au minimum les conflits entre groupes d'utilisateurs;

- créer et promouvoir des possibilités d'activités patrimoniales de qualité et veiller à ce que le tourisme patrimonial fasse partie intégrante des opérations du lieu historique, sans toutefois que la fréquentation n'excède les limites des ressources historiques;
  - identifier les ressources culturelles connexes qui se trouvent sur des propriétés adjacentes et en promouvoir la protection et la mise en valeur;
- collaborer avec le National Parks Service des États-Unis dans la diffusion de messages visant la sécurité publique et dans la promotion du parc historique international de la Ruée-vers-l'Or-du-Klondike;
  - adhérer à toutes les politiques régissant les lieux historiques nationaux de Parcs Canada et gérer la piste conformément aux lois et aux règlements fédéraux et provinciaux applicables.

# ■ 1 : Introduction

La ruée vers l'or du Klondike a captivé l'imaginaire du monde entier. Aucune image ne saurait mieux la représenter que les nombreux chercheurs d'or qui remontaient péniblement le col Chilkoot en file indienne au cours de l'hiver 1897-1898 (voir la page 13). Aujourd'hui, le lieu historique national du Canada de la Piste-Chilkoot commémore ce périple extraordinaire.

Avant l'arrivée des négociants européens et américains dans la région, les Tlingits de la côte et les Athapaskans de l'intérieur se servaient de la piste Chilkoot depuis des siècles comme axe de commerce et de transport vers l'intérieur. Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, ce furent les Tlingits de la Chilkoot qui conservèrent le contrôle de la piste. Dans les années 1880, les Autochtones autorisèrent les prospecteurs et les groupes d'explorateurs à emprunter la piste Chilkoot, mais les pressions toujours grandissantes des prospecteurs qui cherchaient à gagner le Yukon au cours de la dernière décennie du siècle eurent tôt fait d'éroder le contrôle exercé par les Tlingits.

Si la piste fait partie intégrante de l'histoire des Premières nations en tant que route de commerce et de transport traditionnelle, c'est la ruée vers l'or de 1896 à 1899 qui en a fait une véritable légende. Les chercheurs d'or avaient le choix entre de nombreuses routes pour se rendre aux champs aurifères, mais la piste Chilkoot offrait l'avantage d'être le moyen le plus court et le moins coûteux de gagner la région du Klondike. Considérée comme la route des pauvres, la piste permettait aux chercheurs d'or de transporter eux-mêmes leurs provisions. C'est pendant l'hiver de 1897-1898 que le col Chilkoot a connu son apogée. Après l'achèvement du chemin de fer traversant le col White, en 1899, la piste a été presque abandonnée comme axe de transport jusqu'au Klondike. Il y a quelques années, le tronçon canadien a reçu le statut de lieu historique national en raison de l'importance historique qu'il revêt pour le pays entier.

## *Objectifs des lieux historiques nationaux*

Les objectifs des lieux historiques nationaux sont ainsi résumés dans les *Principes directeurs et politiques de gestion* de Parcs Canada :

- Favoriser la connaissance et l'appréciation de l'histoire du Canada grâce à un programme national de commémoration historique.
- Assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada (figure 1) et, à cette fin, les protéger et les mettre en valeur pour le bénéfice, l'éducation et la jouissance des générations actuelles et futures, avec tous les égards que mérite l'héritage précieux et irremplaçable que représentent ces lieux et leurs ressources.
- Encourager et appuyer les initiatives visant la protection et la mise en valeur d'endroits d'importance historique nationale qui ne sont pas administrés par Parcs Canada.

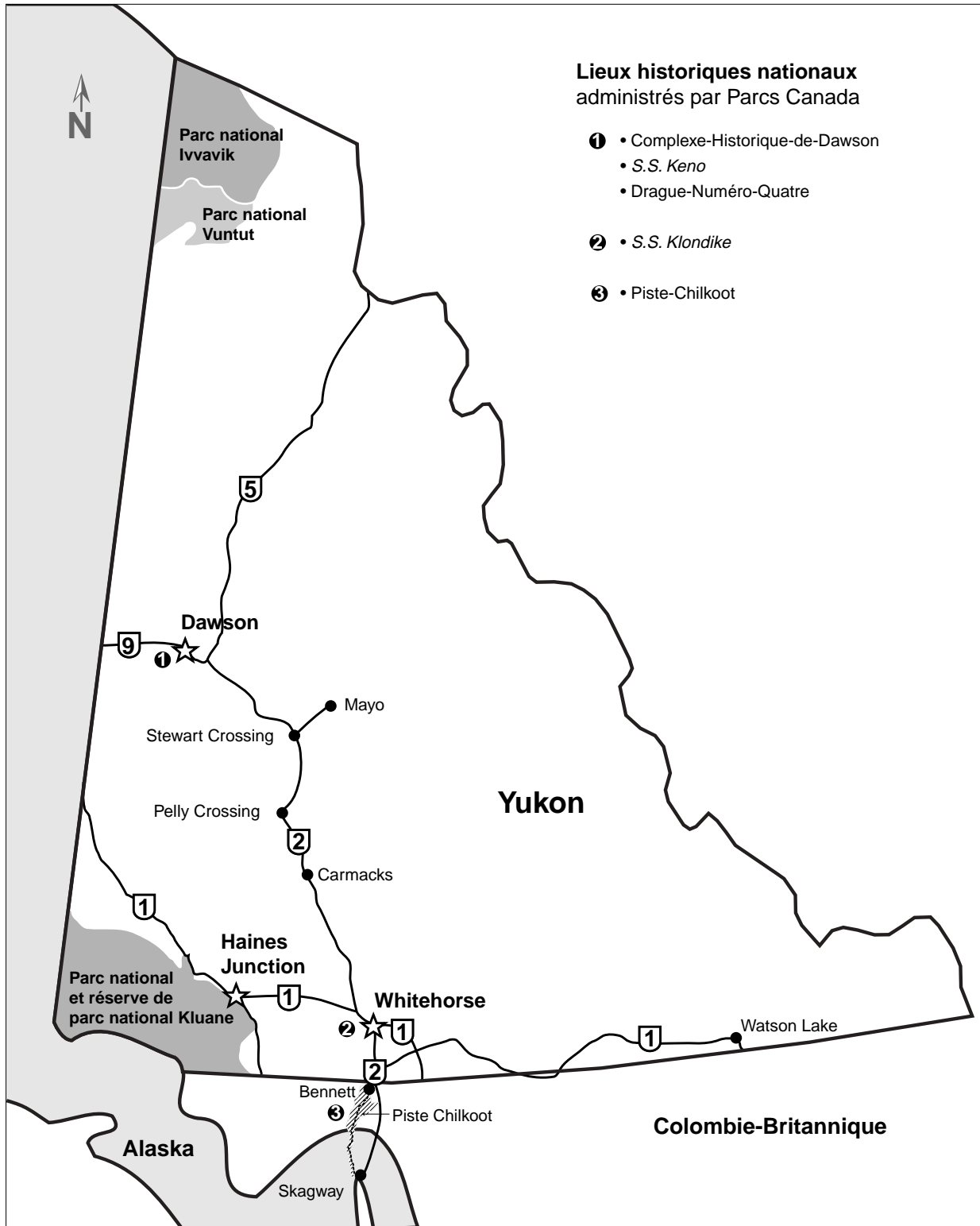
La commémoration met l'accent sur les éléments du lieu historique qui revêtent une importance nationale et intègre la protection aussi bien que la mise en valeur. La *Politique sur les lieux historiques nationaux* précise ce qui suit : *La protection et la mise en valeur de ces lieux sont des éléments fondamentaux de la commémoration puisque, sans protection, il ne peut y avoir de lieux historiques dont le public puisse profiter et que, sans mise en valeur, il est virtuellement impossible d'expliquer au public où et comment s'inscrit le lieu dans l'histoire du Canada.*

## *Intégrité commémorative*

Parcs Canada se sert du terme « intégrité commémorative » pour décrire la santé ou le caractère entier d'un lieu historique national. On dit d'un lieu historique qu'il possède une intégrité commémorative lorsque les conditions suivantes sont réunies :

1. les ressources qui symbolisent ou représentent son importance ne sont ni altérées ni menacées;

**Figure 1. Lieux historiques nationaux du Canada administrés par l'Unité de gestion du Yukon de Parcs Canada**



2. les raisons qui donnent au lieu historique son importance nationale sont bien communiquées au public;
3. les valeurs patrimoniales du lieu historique sont respectées par tous ceux et celles dont les décisions ou les actions influent sur le lieu historique.

Pour chacun des lieux historiques nationaux qui relèvent de sa compétence, Parcs Canada rédige un énoncé d'intégrité commémorative dont il se sert pour maintenir le cap sur les éléments les plus importants et pour veiller à ce que le lieu historique soit considéré comme un ensemble plutôt que comme une série de ressources individuelles.

Pour ce faire, il importe de cerner et d'évaluer les caractéristiques qui ont fait l'objet des recommandations de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC) et qui ont contribué à la création officielle du lieu historique par le ministre. Les caractéristiques qui revêtent de l'importance pour l'ensemble de la population canadienne sont des ressources culturelles de niveau I. Celles qui ont une valeur historique d'importance régionale ou locale sont des ressources culturelles de niveau II. Parcs Canada gèrera les ressources culturelles de niveau I et de niveau II conformément aux principes de la *Politique sur la gestion des ressources culturelles*.

Pour protéger l'intégrité commémorative d'un lieu historique, il faut à tout prix avoir une bonne compréhension de la valeur historique, c'est-à-dire être en mesure de définir l'endroit désigné d'importance nationale. La *Politique sur la gestion des ressources culturelles* exige que Parcs Canada fasse une évaluation des ressources non seulement pour en déterminer le niveau mais aussi pour établir « ce qui en constitue la valeur », c'est-à-dire quelles qualités et caractéristiques particulières donnent à une ressource culturelle donnée son cachet historique. La valeur historique réside aussi bien dans des caractéristiques physiques (tangibles) que dans des caractéristiques symboliques (intangibles ou associatives). En outre, elle peut provenir d'une association à diverses périodes de l'histoire ou à un épisode particulier, ou encore d'une interaction entre la nature et l'activité humaine.

À l'étape de la dernière ébauche de ce document, Parcs Canada a élaboré et approuvé un énoncé d'intégrité commémorative pour le lieu historique. Cet énoncé, qui porte sur les trois éléments susmentionnés de l'intégrité commémorative, établit des priorités de gestion pour le lieu historique; il s'assimile en fait aux buts et aux objectifs d'intégrité commémorative énoncés dans le présent document. L'intégrité commémorative constitue également l'assise sur laquelle se fondera Parcs Canada pour faire rapport à la population canadienne sur l'état de ses lieux historiques nationaux.

## 1.1 Élaboration du plan directeur

Les plans directeurs visent à préserver l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux et à assurer l'application des principes et des pratiques de gestion des ressources culturelles.

Les buts, les objectifs et les mesures de gestion exposés dans le présent document reflètent l'engagement officiel qu'a pris Parcs Canada, celui d'assurer la protection et la mise en valeur des lieux historiques nationaux placés sous l'intendance directe de l'Unité de gestion du Yukon. Ce document présente également un cadre pour la prise de futures décisions de gestion, la mise en œuvre du programme et la planification détaillée des programmes du lieu historique.

L'élaboration de ce plan a nécessité l'apport de représentants de nombreuses disciplines et de nombreux groupes d'intérêt public, qui ont dû agir dans le respect des lois applicables et tenir compte de divers programmes et politiques gouvernementaux. Le processus de planification suivi est résumé dans les sections applicables du présent document. Le plan sera examiné dans un délai de cinq ans à compter de la date de son approbation, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* (1998) qui touchent aux plans directeurs des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation.

Dans la mise en œuvre de ce plan, Parcs Canada mettra l'accent sur le maintien de l'intégrité commémorative et sur la prestation

de services appropriés et économiques au public. Le présent plan expose un cadre de responsabilisation comprenant les éléments suivants :

- **but**s (font ressortir les éléments les plus importants pour la gestion d'un lieu historique) énoncés pour le lieu historique en tant que lieu d'importance historique, lieu pour les gens et lieu pour l'intendance;
- ensemble d'**objectifs** (cibles mesurables) pour chacun des buts énoncés;
- ensemble de **mesures clés** qui doivent être prises pour faciliter l'atteinte de chaque ensemble d'objectifs.

Parcs Canada entend concentrer ses efforts sur le maintien de l'intégrité commémorative et écologique et la prestation de services appropriés et économiques aux visiteurs.

Le présent plan directeur établit le cadre qui orientera les plans d'affaires et les plans de travail du lieu historique national pour les cinq à dix prochaines années. Parcs Canada se servira de ces plans aux fins suivantes : étudier des possibilités d'exécution et d'amélioration des opérations du lieu historique, décrire les stratégies de gestion à adopter pour la mise en œuvre du plan et rédiger des rapports sur l'état du lieu historique. Les plans d'affaires représentent le mécanisme dont compte se servir Parcs Canada pour prendre les mesures de gestion nécessaires à l'atteinte des buts et des objectifs énoncés dans le présent document.

Le 5 novembre 1985, le ministre fédéral de l'Environnement, le secrétaire provincial et le ministre des Services gouvernementaux de la



*Près du camping du Lac-Deep*

Colombie-Britannique ont accepté de céder une parcelle de terre de 135 km<sup>2</sup> pour la création du lieu historique national de la Piste-Chilkoot (figure 2). La piste a été déclarée lieu historique national en 1987 et son statut officiel a été publié dans la gazette en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux* en 1993. C'est en 1988 que le premier plan directeur du lieu historique a été approuvé. Ce plan exposait un concept qui a servi de guide pour la gestion et l'aménagement du lieu historique au cours des 10 dernières années.

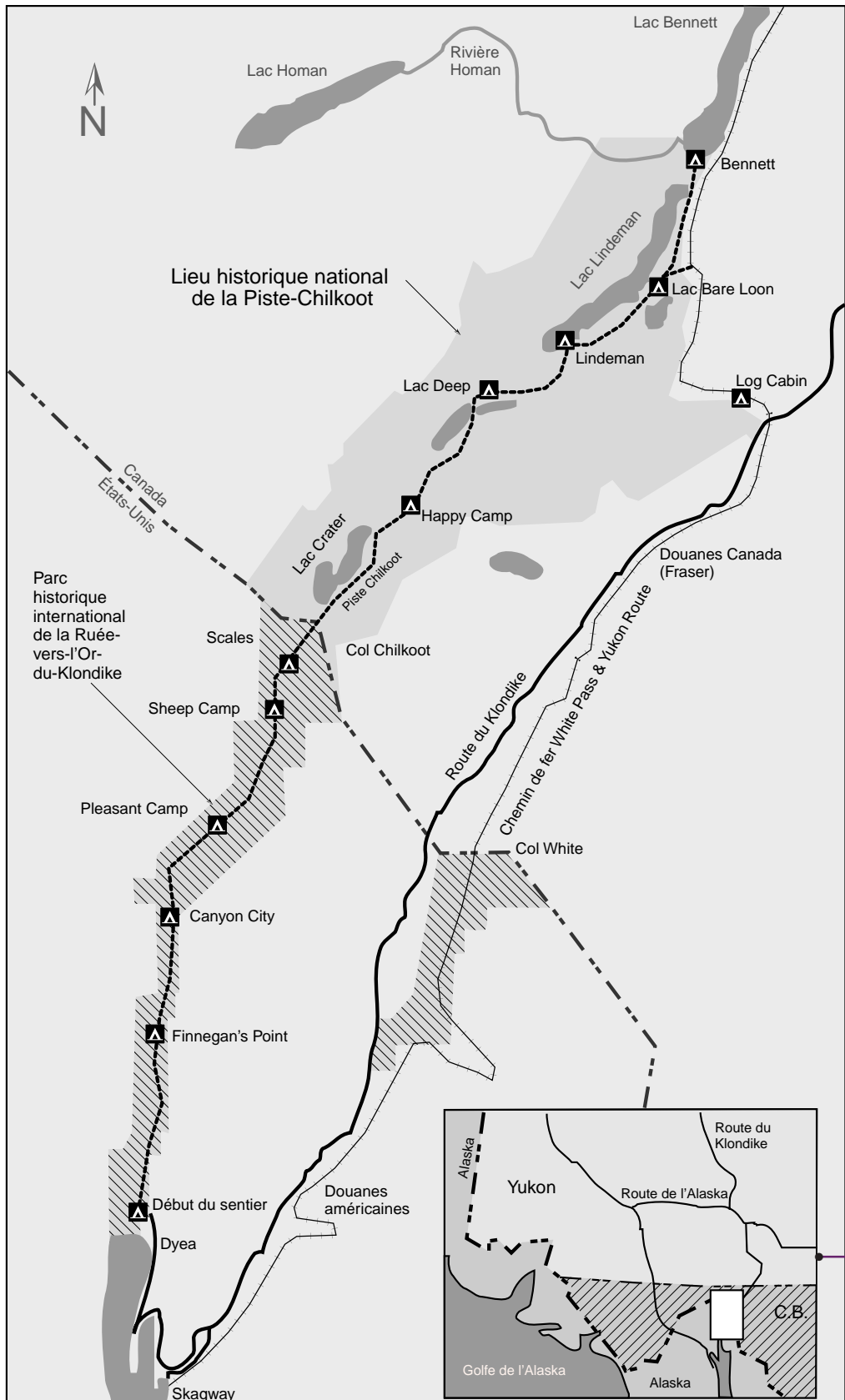
En 1993, Parcs Canada a entamé un processus en vue d'ébaucher un plan directeur révisé pour la piste Chilkoot. Dans les deux années qui ont suivi, il a publié quatre bulletins pour solliciter les commentaires du public au sujet de la gestion future du lieu historique. Ces bulletins s'inscrivaient dans une série de forums de consultation publique qui ont eu lieu à Whitehorse et à Carcross, au Yukon, et à Skagway, en Alaska. Dans le dernier bulletin (août 1995), Parcs Canada a présenté un résumé des commentaires reçus du public sur un ensemble de propositions de révision et a cerné les recommandations qui avaient été formulées pour réviser le plan directeur du lieu historique national de la Piste-Chilkoot.

La Première nation de Carcross/Tagish, le Conseil tlingit de Teslin et la Première nation tlingite de Taku River ont été consultés au cours de ce processus. Cependant, il demeure entendu que le contenu du plan ne peut en rien nuire aux revendications, aux droits, aux titres ou aux intérêts des Autochtones ou porter atteinte à leurs négociations.

Parcs Canada a procédé à deux changements importants à la lumière des consultations publiques. En effet, il a établi des limites pour l'utilisation de la piste en été et instauré un processus pour la gestion des activités hivernales. Dans le même bulletin, Parcs Canada a cerné un ensemble d'autres initiatives et orientations qui ont été intégrées au présent plan directeur.

Parcs Canada a ensuite rédigé la version provisoire du nouveau plan directeur. Il a cependant retardé la rédaction de l'ébauche finale pour tenir compte des nouveaux principes directeurs et politiques de gestion approuvés en 1994 par le gouvernement fédéral

**Figure 2 : Piste Chilkoot, de Dyea à Bennett**



**Figure 3 : Piste Chilkoot et environs**

pour la gestion des lieux historiques nationaux. Ces nouvelles directives prévoyaient l'élaboration d'énoncés d'intégrité commémorative pour les lieux historiques nationaux relevant de Parcs Canada, y compris un énoncé concernant la piste Chilkoot, qui a été rédigé en 1997. Cet énoncé a été incorporé au plan directeur et fait de l'intégrité commémorative du lieu historique une priorité de gestion.

## 1.2 Contexte régional

La piste Chilkoot chevauche la frontière canado-américaine à l'extrémité nord de l'enclave de l'Alaska. Elle s'étend sur 53 km, depuis le littoral de Dyea, en Alaska, jusqu'à Bennett, en Colombie-Britannique (figures 2 et 3). Long de 26,6 km, le tronçon canadien se trouve à l'extrémité nord-ouest de la Colombie-Britannique, et le lieu historique national de la Piste-Chilkoot l'englobe entièrement (figure 3). La piste Chilkoot occupe une superficie de 135 km<sup>2</sup>.

Le lieu historique se trouve dans le territoire traditionnel de la Première nation de Carcross/Tagish et de la Première nation tlingite de Taku River. Voici les collectivités qui sont les plus rapprochées et les plus touchées par la gestion du lieu historique : Whitehorse et Carcross (Yukon), Atlin (Colombie-Britannique) et Skagway (Alaska). À l'heure actuelle, la piste Chilkoot est visée par les revendications territoriales des deux Premières nations. S'il arrivait que ces revendications soient réglées avant l'expiration du présent plan directeur, Parcs Canada verrait à en modifier le contenu en conséquence.

L'extrémité sud du lieu historique de la Piste-Chilkoot est délimitée par la frontière internationale. À l'est, le lieu historique borde la route du Klondike Sud sur une distance d'environ 0,5 km, près du secteur connu sous le nom de Log Cabin. Cette route, carrossable en tout temps, relie le port de Skagway, en Alaska, à Whitehorse, au Yukon. Log Cabin se trouve à quelque 41 km de Skagway, à 65 km de Carcross et à 140 km de Whitehorse. Important axe de transport régional, cette route permet aux automobilistes de pénétrer dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique et au

Yukon. Elle sert également au transport des ressources naturelles, des marchandises commerciales et des biens industriels.

Le lieu historique se trouve aussi en bordure de la voie ferrée White Pass and Yukon Route. Avant l'achèvement de la route du Klondike Sud, en 1979, ce chemin de fer représentait le principal moyen de transport entre Skagway et Whitehorse. Il servait au transport des marchandises à destination ou en provenance du Yukon et transportait les randonneurs de la piste Chilkoot qui voulaient retourner à Skagway ou à d'autres collectivités à la fin de leur excursion à Bennett. Le chemin de fer n'est plus aujourd'hui qu'une attraction touristique exploitée de façon saisonnière.

## 1.3 Vision d'avenir

Le présent plan vient consolider la vision à long terme qui a été adoptée dans le plan conceptuel de 1988. En intégrant l'énoncé d'intégrité commémorative (ÉIC) du lieu historique dans ce plan directeur, Parcs Canada veille à ce que le maintien de l'intégrité commémorative soit considéré comme une priorité et à ce que ses responsabilités soient mieux définies. Les quatre énoncés suivants, qui s'inspirent de ceux qui avaient été présentés dans le plan directeur de 1988, exposent la vision à long terme du lieu historique :

- Le lieu historique est géré en tant que paysage culturel permanent, conformément à l'ÉIC et à la *Politique sur la gestion des ressources culturelles* de Parcs Canada. Parallèlement aux activités récréatives de plein air qu'il offre, comme la randonnée, le ski de fond et la motoneige, le lieu historique donne aux visiteurs une occasion unique en son genre de comprendre et d'apprécier son importance historique nationale, et d'en profiter pleinement.
- Parcs Canada continue d'offrir aux adeptes du tourisme patrimonial et à la population de la région des possibilités de profiter du lieu historique, d'en saisir l'importance nationale et de l'apprécier à sa juste valeur. Ces possibilités peuvent prendre plusieurs formes, depuis des activités diurnes

jusqu'à des excursions de plusieurs jours en arrière-pays. Le lieu historique a été divisé en plusieurs zones qui servent à différentes fins et qui font l'objet de différents niveaux de gestion et d'aménagement. Cette pratique sera maintenue pour réduire les risques de conflits entre différents groupes d'utilisateurs. La randonnée pédestre en arrière-pays et le camping constituent les principales activités pratiquées dans le lieu historique, ce qui comprend la traditionnelle excursion sud-nord sur la piste Chilkoot, de même que les randonnées avec coucher et les randonnées d'une journée dans les secteurs de Log Cabin, de Bennett et de Lindeman. Des installations appropriées sont fournies.

- La stratégie de gestion du lieu historique favorise la tenue d'activités de plein air en hiver sur la piste. Ces activités se déroulent principalement près de Log Cabin, de Bennett et de Lindeman. Les services et les installations sont à leur niveau minimum. Le stationnement de Log Cabin demeure ouvert à longueur d'année, et des expositions d'interprétation sur place mettent l'accent sur l'importance nationale du lieu historique, sur ses valeurs patrimoniales et sur l'éventail de possibilités qui y sont offertes. Les panneaux d'interprétation aménagés à Log Cabin relatent l'histoire du secteur de Log Cabin, des Premières nations et de la Police à cheval du Nord-Ouest, tout en mettant l'accent sur la piste Chilkoot et la grande aventure humaine qu'a été la ruée vers l'or du Klondike.
- Les activités diurnes sont concentrées à Log Cabin et à Bennett. Log Cabin se veut une aire d'utilisation diurne pour les automobilistes qui empruntent la route du Klondike Sud. Elle est assortie d'installations connexes telles qu'une exposition d'interprétation, un stationnement et des aires de pique-nique. Bennett compte pour seules installations celles qui sont jugées essentielles, et celles-ci se trouvent à l'extérieur de la zone historique. L'aménagement de Bennett dépend de la prestation de services par des intérêts privés, notamment des services

d'accès par train et par bateau. Parcs Canada travaille en collaboration avec les intervenants qui cherchent à offrir des possibilités d'activités diurnes dans le lieu historique afin de créer des visites guidées ayant un impact minimal sur les ressources et sur la qualité du séjour des randonneurs qui passent la nuit dans le lieu historique.

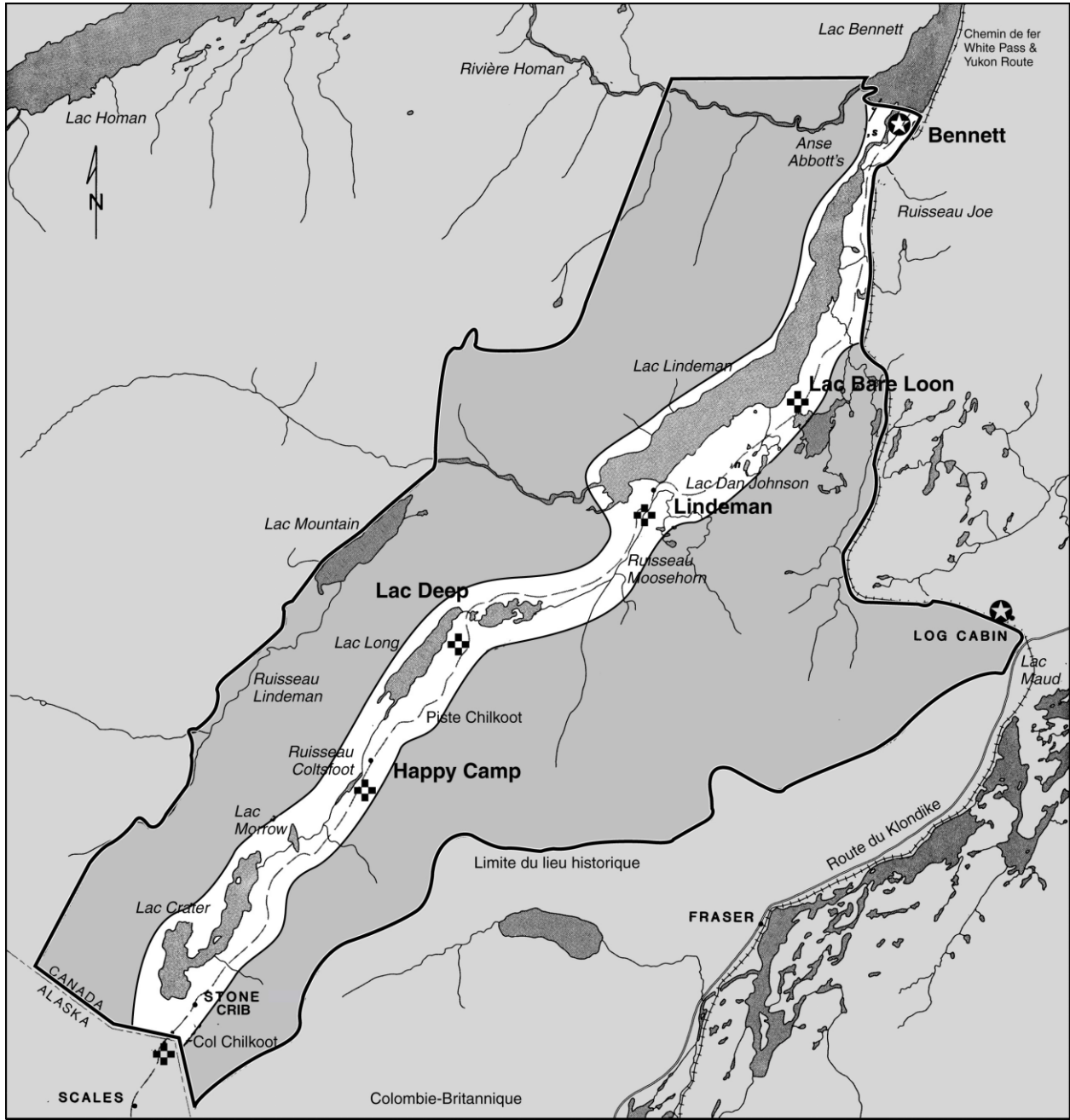
## 1.4 Zonage

Le zonage demeure un élément important de la vision à long terme du lieu historique. Sur le plan stratégique, la planification de l'utilisation des terres est censée fournir à Parcs Canada et aux visiteurs un système où la planification, l'aménagement et l'utilisation des terres se font de manière conséquente et ordonnée. L'objectif de gestion consiste à instaurer un système de zonage qui puisse servir à déterminer quelles activités sont permises, à quels endroits il faut instituer des règles pour la gestion des ressources et quelles politiques d'utilisation des terres s'appliquent dans les diverses zones du lieu historique. Le zonage sera respecté dans toutes les décisions de gestion touchant le lieu historique. Parcs Canada tentera également d'encourager d'autres organismes à établir un zonage complémentaire sur les terres avoisinantes.

Les titres et les descriptions employés pour la classification des zones du lieu historique de la Piste-Chilkoot ont été légèrement modifiés par rapport à ceux qui avaient été présentés dans le plan directeur de 1988. Les limites actuelles des zones demeurent pour leur part inchangées. La classification qui suit reflète les objectifs, les buts et les mesures de gestion prescrits dans le présent plan directeur (voir figure 4) :

- **Zone historique et corridor des activités des visiteurs et des opérations :** Il s'agit de la zone d'utilisation générale historique et contemporaine. Les services et les installations y seront tous concentrés (à l'exception des installations et des services offerts à Log Cabin);
- **Zone de préservation historique :** Cette zone sert à délimiter les secteurs d'importance historique qui sont considérés comme prioritaires pour la recherche et la documentation. Tous les éléments introduits en

Figure 4 : Piste Chilkoot – Zonage



1 .5 0 1 2 3 km



Aires naturelles



Zone historique et corridor des activités des visiteurs et des opérations



Zone d'installations et de services et aire d'utilisation diurne



Zone d'installations et de services

sont extraits (ces zones sont des sites archéologiques localisés délimités sur des cartes distinctes);

- **Aires naturelles :** Ces zones seront maintenues dans leur état naturel de façon à garantir la protection de l'endroit désigné. Elles comprennent des habitats fauniques, des campements utilisés par les Premières nations et des territoires de récolte. Aucune installation ne sera autorisée dans ces zones;

- **Zones d'installations et de services :** C'est dans ces zones que se trouvent les centres des opérations ainsi que les points de contact pour les visiteurs qui pratiquent des activités diurnes. Les services, les installations et les opérations du lieu historique viennent compléter les valeurs historiques et patrimoniales du lieu historique. Ces zones doivent faire l'objet de plans distincts.

---

### Résumé conceptuel du plan directeur de 1988

Le plan conceptuel qui a été annexé au plan directeur de 1988 consistait en une série de quatre énoncés conceptuels et en un système de zonage :

#### Résumé de l'énoncé conceptuel :

- Les ressources historiques *in situ* seront gérées en tant que paysage culturel continu et protégées contre la dégradation engendrée par l'humain;
- Parcs Canada continuera d'offrir à une vaste gamme d'adeptes de tourisme patrimonial et à la population de la région des possibilités de profiter du lieu historique, d'en saisir l'importance nationale et de l'apprécier à sa juste valeur;
- Parcs Canada fera la promotion des activités récréatives hivernales dans le lieu historique;
- Les activités diurnes seront concentrées à Log Cabin et à Bennett.

#### Résumé du système de zonage :

- **Zone historique et corridor des activités des visiteurs et des opérations :** Il s'agit de la zone d'utilisation générale historique et contemporaine. En général, c'est dans cette zone que seront tous concentrés les services et les installations;
- **Zone de préservation historique :** Cette zone sert à délimiter les sites d'importance historique qui sont considérés comme prioritaires pour la recherche et la documentation. Tous les éléments introduits en seront retirés;
- **Aires naturelles :** Ces zones seront maintenues dans un état naturel de façon à garantir la protection de l'endroit désigné. Aucune installation ne sera autorisée dans ces zones;
- **Zones d'installations et de services :** C'est dans ces zones que se trouvent les centres des opérations et les points de contact des visiteurs qui pratiquent des activités diurnes. Les services, les installations et les opérations viennent compléter les valeurs historiques et patrimoniales du lieu historique. Ces zones doivent faire l'objet de plans distincts.

## ■ 2 : Un lieu d'importance historique

### Intégrité commémorative

**RESPONSABILITÉ : Parcs Canada doit faire du maintien de l'intégrité commémorative du lieu historique national une priorité absolue.**

La *Loi sur les lieux et monuments historiques* (1953) prévoit la création de lieux historiques nationaux comme celui de la Piste-Chilkoot. Parcs Canada a le mandat de voir à ce que l'intégrité commémorative demeure une priorité dans l'administration et la gestion des lieux historiques nationaux qui relèvent de son champ de compétence.

Le lieu historique national du Canada de la Piste-Chilkoot, qui a été créé en 1987, fait partie du complexe de lieux historiques nationaux qui sont associés à la ruée vers l'or du Klondike. Ces lieux historiques, dont la création a été recommandée en 1926 dans certains cas, mettent en valeur les éléments sociaux, économiques et politiques qui ont



*Col Chilkoot, 1898 (Bibliothèque publique de Vancouver)*

façonné la région du Yukon au cours du siècle dernier. Dans son procès-verbal de 1967, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC) montre clairement qu'elle est consciente des liens étroits qui existent entre la ruée vers l'or et l'importance de la piste Chilkoot dans le transport de biens et de personnes jusqu'au Yukon.

#### **Objectif de commémoration**

L'objectif de commémoration est un énoncé qui précise quels éléments du lieu historique revêtent de l'importance à l'échelle nationale. Il découle directement des recommandations de la CLMHC qui sont approuvées par le ministre. Lors d'une réunion tenue en novembre 1987, la Commission recommandait ce qui suit : *La Commission recommande que la piste Chilkoot a une importance historique nationale dans le contexte de la ruée vers l'or au Klondike, considérée comme un phénomène social, et que son aménagement, comme parc historique international, soit effectué en collaboration avec le American Park Service.*

L'objectif de commémoration qui suit a été intégré à l'Énoncé d'intégrité commémorative du lieu historique, lequel a été approuvé en 1997. Le voici :

#### **Objectif de commémoration**

*La piste Chilkoot a été classée lieu historique national en raison du rôle qu'elle a joué dans le périple des nombreux chercheurs d'or qui se sont précipités vers le Yukon pendant la ruée vers l'or du Klondike.*

Protéger les ressources qui symbolisent l'importance du lieu historique, communiquer efficacement les messages qui décrivent les raisons pour lesquelles le lieu historique revêt autant d'importance à l'échelle du pays et en

respecter les valeurs patrimoniales, voilà les principales responsabilités de Parcs Canada dans la gestion de chaque lieu historique national. Les sections qui suivent exposent les responsabilités qui incombent à Parcs Canada dans la gestion du lieu historique national du Canada de la Piste-Chilkoot.

## 2.1 Ressources

### *But stratégique :*

*Protéger les ressources qui symbolisent ou représentent l'importance historique nationale de la piste Chilkoot contre toute menace ou altération.*

Le premier élément de l'intégrité commémorative met l'accent sur les ressources qui symbolisent ou représentent l'importance nationale du lieu historique national de la Piste-Chilkoot. Ces ressources ont d'ailleurs joué un rôle déterminant dans la création du lieu historique :

- **Endroit désigné :** le parcours du col Chilkoot a joué un grand rôle pendant la période de la ruée vers l'or (1897-1900) comme moyen d'accès jusqu'au Yukon;
- **Paysage culturel :** la piste, sa topographie et ses panoramas font partie du paysage culturel continu et ont contribué à l'expérience vécue par les chercheurs d'or pendant la ruée vers l'or;
- **Ressources bâties :** les caractéristiques du paysage, les ressources *in situ* et les objets collectionnés qui ont trait à cette période sont des ressources prioritaires pour la gestion des ressources culturelles en raison de leur association avec l'importance historique nationale de la piste Chilkoot. Ces caractéristiques ont modelé l'expérience des chercheurs d'or et ont subséquemment défini leurs souvenirs, leurs récits et leur histoire;
- **Objets *in situ* et objets de collection :** l'endroit désigné, les caractéristiques du paysage, les ressources bâties, les ressources *in situ* et les objets collectionnés

sont des ressources de la piste Chilkoot qui doivent être protégées contre toute menace ou altération.

### *Endroit désigné*

La piste Chilkoot relie le bras Taiya, en Alaska, au cours supérieur du fleuve Yukon, en Colombie-Britannique. Ce sentier, emprunté de tout temps par les Autochtones de la région pour le commerce et le transport, se situe entre des zones écologiques disparates, de sorte qu'il favorisait des échanges mutuellement bénéfiques entre groupes autochtones de cultures différentes. Pour les nombreux prospecteurs venus du sud, la piste faisait partie d'un réseau élargi de sentiers et de cours d'eau qu'il fallait parcourir pour gagner les champs aurifères du Klondike, dans l'intérieur du Yukon. La piste Chilkoot avait l'avantage d'être le moyen d'accès le plus court et le plus immédiat. Si la piste a servi à bien d'autres fins, le lieu historique national commémore spécifiquement les aspects sociaux de l'arrivée en masse au Yukon d'aspirants chercheurs d'or en quête de fortune pendant la ruée vers l'or du Klondike.

Les points qui suivent présentent les valeurs associées au lieu historique en tant qu'endroit désigné/paysage culturel ou en tant que zone géographique qui a été façonnée ou influencée par l'humain ou qui revêt une signification culturelle spéciale :

- La géographie globale du parcours à travers les montagnes de la côte. La linéarité de la piste et l'impression visuelle qu'elle donne d'être enchâssée dans sa propre vallée, les liens évidents entre les diverses pistes historiques, les haltes naturelles et la topographie environnante, tous ces éléments étaient et continuent d'être au cœur de l'expérience vécue par le voyageur. Les panoramas de la piste font partie intégrante de la valeur du lieu historique.
- Une randonnée difficile débutant dans la forêt pluviale du Pacifique, traversant un sommet alpin exposé et débouchant sur la forêt boréale sèche et glaciale qui borde le cours supérieur du fleuve Yukon. En été, le son de l'eau qui coule envahit le corridor

de la piste. En hiver, le blanc chatoyant de la neige tassée par le vent et le bleu éclatant du ciel sont saisissants, et le vent souffle sur le col à longueur d'année. Au sommet, les chercheurs d'or laissaient souvent derrière eux le brouillard et les nuages du climat maritime pour admirer vers le nord les pics ensoleillés qui définissent l'étroite vallée accidentée de la piste Chilkoot.

- Les groupes autochtones considéraient la piste comme un lieu de rassemblement entre leurs territoires respectifs. Les chercheurs d'or qui se précipitaient vers le Yukon, eux, le percevaient comme un dur obstacle à franchir dans leur périple vers l'Eldorado. La piste était vue différemment selon la perspective et la culture de ceux qui l'empruntaient, mais tous les groupes ont dû composer avec les mêmes obstacles physiques et ressentir la même exaltation à la vue de ce milieu montagnard remarquable. Cette expérience commune à tous figure au coeur de ce qui définit l'aspect social de la ruée vers l'or sur la piste Chilkoot.
- Parmi les principaux attributs de l'endroit désigné, il faut citer la géographie intacte du parcours, c'est-à-dire sa linéarité, l'impression visuelle d'enclassement, les liens entre l'histoire de la piste et son milieu naturel dynamique et, enfin, les panoramas saisissants.



Lac Bennett, 1898 (Archives publiques du Canada)

#### OBJECTIFS

- préserver la géographie du corridor historique de la piste, qui est caractérisée par la linéarité du parcours et l'impression visuelle d'enclassement dans sa propre vallée;
- gérer l'évolution du milieu naturel du corridor comme paysage culturel continu;
- entretenir les liens qui existent entre la piste en tant que lieu de commémoration, les haltes naturelles et la topographie locale;
- préserver dans leur état d'origine les panoramas du sommet et du corridor historique de la piste (la ligne d'horizon est une ressource particulièrement vulnérable à cet égard);
- communiquer au grand public l'importance des panoramas pour renforcer les dimensions nationale et locale de l'histoire de la piste Chilkoot.

#### Situation actuelle

Le lieu historique offre aux visiteurs des services de renseignements informels, des services d'interprétation et des emplacements de camping désignés. Ces mesures servent à réduire ou à éliminer l'impact des visiteurs sur le paysage culturel aux environs des haltes historiques. À l'heure actuelle, le personnel fournit également un service de renseignements officiel à tous les randonneurs par l'entremise du Centre d'accueil de la piste, à Skagway. Les randonneurs se voient remettre une trousse d'information exhaustive qui comprend la carte de la piste et un guide de préparation très détaillé, comprenant notamment de la documentation sur la protection des artefacts et sur les dangers que recèle le lieu historique. Les randonneurs sont tenus de s'inscrire au Centre d'accueil de la piste et d'y prendre leur permis. On les informe alors de toute fermeture attribuable à la présence d'ours ou d'autres dangers. En 1997, le Centre a accueilli plus de 13 000 visiteurs et envoyé par la poste 1 538 trousseaux d'information à quelque 3 000 randonneurs. De plus, un service

de renseignements téléphoniques sans frais, accessible partout aux États-Unis et au Canada, a été instauré pour faciliter le processus d'inscription. En outre, pour atténuer les impacts causés par le taux de fréquentation accrue de la piste, Parcs Canada a introduit en 1997 un système de réservation et de délivrance de permis, qui réduit à 50 par jour le nombre de personnes autorisées à entamer une randonnée sur le tronçon canadien de la piste. L'évaluation de ce système, de la prestation des services et de la satisfaction des visiteurs se fera de façon continue à chaque année.

Dans le lieu historique national du Canada de la Piste-Chilkoot, la gestion des ressources culturelles est un processus en constante évolution qui vise à préserver l'intégrité commémorative du lieu historique et de ses ressources. Le processus de gestion des ressources culturelles comprend notamment un programme de surveillance annuel qui tient compte à la fois des données de base recueillies dans le cadre de l'examen provisoire des pratiques de gestion des ressources culturelles (1988-1989), de la *Politique sur la gestion des ressources culturelles* de Parcs Canada (1994), de l'énoncé d'intégrité commémorative du lieu historique (1997), des recommandations sur la surveillance archéologique formulées à l'issue de recherches sur le terrain (1982-1992) et des mesures prises en réponse aux grandes questions touchant les ressources et les impacts.

Ce programme de surveillance, exécuté tout au long de la saison d'exploitation par du personnel opérationnel, constitue un mécanisme de rétroaction important pour l'adoption d'une approche holistique et proactive à l'égard de la gestion des ressources. Les données ainsi recueillies ont fait ressortir certains problèmes dans des campings à forte fréquentation : croisement de la piste et création de nouveaux sentiers dans des secteurs où il existe des ressources culturelles. Parcs Canada compte régler cette question par des projets d'évaluation et d'immobilisations et par l'élaboration de plans de travail pour les saisons d'exploitation à venir.

L'inventaire des ressources du corridor historique de la piste sera bientôt terminé. Les résultats seront intégrés aux plans de gestion

des biens et d'entretien de la piste, afin d'orienter la surveillance et la protection des ressources historiques.

Bon nombre des ressources du lieu historique sont menacées par des processus naturels tels que la corrosion et l'érosion. Parcs Canada a pris les mesures d'intervention qui s'imposaient pour protéger les ressources d'importance nationale, mais, puisque le lieu historique national du Canada de la Piste-Chilkoot est géré comme paysage culturel continu, les processus naturels continueront d'en façonner le caractère et de modeler le type d'expérience offerte au visiteur.

## MESURES CLÉS

- *Se servir du système de zonage, de la vision concernant l'utilisation des terres et de l'énoncé d'intégrité commémorative prescrits dans ce plan comme principes de base pour la protection et la préservation du lieu historique ainsi que pour l'évaluation de tous les aménagements et activités proposés pour le lieu historique.*
- *accorder la priorité à la protection des ressources historiques dans la gestion de toutes les activités pratiquées sur place par les visiteurs;*
- *poursuivre l'inventaire et la surveillance des ressources historiques de la piste;*
- *évaluer chaque année le système de réservation et de délivrance de permis, le degré de satisfaction des visiteurs et la prestation des services;*
- *évaluer le programme actuel de mise en valeur du lieu historique de façon à élaborer et à exécuter une stratégie de mise en valeur qui permette :*
  - *de faire ressortir les valeurs commémoratives de l'endroit désigné, de fixer des objectifs généraux de sensibilisation du public et de la clientèle à ces valeurs et d'en mesurer l'atteinte;*
  - *d'offrir une gamme variée de programmes sur place et de programmes de diffusion*

*externe, afin d'aider le public et les clients à mieux comprendre les valeurs de l'endroit désigné;*

- *fournir des services d'orientation, de renseignements sur place et d'interprétation qui contribuent à réduire ou à éliminer les impacts causés par les visiteurs sur les ressources in situ et sur le paysage culturel continu;*
- *travailler en collaboration avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, les Premières nations et les propriétaires/gestionnaires fonciers voisins pour veiller à la protection des panoramas de l'endroit désigné;*
- *collaborer avec les exploitants d'excursions de tourisme aérien en vue de réduire les effets de leurs activités sur la qualité de l'expérience des randonneurs ainsi que de promouvoir les valeurs du lieu historique.*

### **Caractéristiques du paysage**

Les caractéristiques culturelles du paysage représentent une autre manifestation physique des valeurs de l'endroit désigné. Les chercheurs d'or ont laissé une « empreinte » de leur présence, et ces vestiges de leur passage reflètent l'organisation sociale qui a été instaurée pour composer avec l'arrivée massive de chercheurs d'or au col pendant la ruée vers l'or. Ces caractéristiques physiques sont directement liées à l'objectif de commémoration et englobent à la fois les vestiges des moyens de transport et ceux des campements établis. Voici un aperçu des caractéristiques du paysage qui revêtent de la valeur sur la piste Chilkoot :

- Les pistes pédestres remontant à la période commémorée, les vestiges des voies navigables connexes, les traces d'usure attribuables à la circulation ainsi que les ouvrages en rondins et en pierre ou les pistes, les quais et les routes qui ont survécu sont des composantes patrimoniales du premier plan.

- Les haltes naturelles, qui ont été employées d'abord par les Autochtones, puis par les chercheurs d'or, constituent des caractéristiques culturelles distinctives. Ces haltes se trouvent au sommet, le long des rives des lacs et à la traversée des ruisseaux. Des sites abrités à flanc de coteau accueillent des plates-formes pour tentes, des murs de pierre, des levées de terre et des tombes. Ces caractéristiques sont le résultat de modifications concrètes qui ont été apportées au site et qui révèlent de petites tranches de la vie et de l'expérience de ceux qui ont traversé le col pendant la ruée vers l'or.

#### **OBJECTIFS**

- conserver le tracé, l'orientation et le cachet de la piste commémorée;
- évaluer les changements apportés pour protéger les ressources culturelles et la sécurité publique en vertu de la *Politique sur la gestion des ressources culturelles*;
- préserver l'emplacement et le cachet des caractéristiques du paysage;
- préserver la qualité et la nature de ces caractéristiques conformément aux normes de conservation;
- surveiller de près l'érosion et les dommages causés par les visiteurs à ces caractéristiques grâce à un programme exhaustif d'enregistrement de données sur le patrimoine;
- surveiller la mise en valeur de ces caractéristiques grâce à un programme exhaustif d'enregistrement de données sur le patrimoine;
- étudier et interpréter les liens qui existent entre ces caractéristiques.

## Situation actuelle

Parcs Canada entretient la piste conformément aux lignes directrices élaborées pour la protection à long terme de ses ressources. Il a entrepris des travaux pour définir les buts et les objectifs à long terme de l'entretien de la piste. De plus, il consigne des données sur les chemins charretiers et d'autres composantes de la piste afin d'en déterminer l'emplacement exact et le potentiel, de même que les facteurs qui menacent réellement l'intégrité des caractéristiques du paysage.

### MESURES CLÉS

- *délimiter et consigner le tracé et la surface historiques de la piste, puis élaborer et mettre en œuvre une stratégie destinée à préserver ces valeurs patrimoniales;*
- *protéger et mettre en valeur la piste comme corridor de sentiers pédestres, de routes carrossables et de vestiges d'installations d'accès aux voies navigables, depuis le sommet du col Chilkoot jusqu'à Bennett;*
- *répertorier, consigner et surveiller les impacts des activités des visiteurs et prendre les mesures qui s'imposent pour préserver les caractéristiques historiques du paysage;*
- *préserver les caractéristiques du paysage dans le respect des normes de conservation actuelles;*
- *procéder à une compilation et à une synthèse des archives qui existent sur les caractéristiques du paysage afin de faciliter la surveillance, la mise en valeur et la gestion de ces ressources;*
- *évaluer les caractéristiques du paysage par rapport à leur état et à leurs liens avec d'autres ressources historiques, et cerner le potentiel d'interprétation qui y est associé;*
- *évaluer le programme de mise en valeur actuel du lieu historique dans le but d'élaborer et d'exécuter une stratégie de mise en valeur qui permette :*
  - *de faire ressortir les valeurs patrimoniales du paysage culturel*

*continu, de fixer des objectifs généraux de sensibilisation du public et de la clientèle à ces valeurs et d'en mesurer l'atteinte;*

- *d'offrir tout un éventail de programmes sur place et de programmes de diffusion externe, afin d'aider le public et les clients à mieux comprendre les valeurs patrimoniales du paysage culturel continu.*

### Ressources bâties

L'église presbytérienne St. Andrew's de Bennett est une importante ressource bâtie, et la piste Chilkoot lui doit en grande partie son statut de lieu historique national. Elle se trouve à son emplacement original, au sommet d'une colline dominant le lac Bennett et la gare ferroviaire de la White Pass & Yukon Route. Le bâtiment revêt une grande valeur symbolique, puisqu'il s'agit de la seule construction de la période de commémoration qui soit encore debout. Emplacement et orientation, dimension, revêtement rustique, matériaux originaux et architecture, tous ces éléments représentent les caractéristiques patrimoniales déterminantes de cette ressource. Il faut également ajouter à cette liste les méthodes de construction employées par les volontaires qui ont érigé l'église pendant la ruée vers l'or et la raison d'être de cette dernière comme centre d'activité sociale dans la collectivité de Bennett. Si l'église a survécu à l'épreuve du temps et qu'elle continue de faire partie du paysage de Bennett, c'est qu'elle est reconnue comme symbole de la communauté de mineurs qui ont incarné la ruée vers l'or.

#### OBJECTIFS

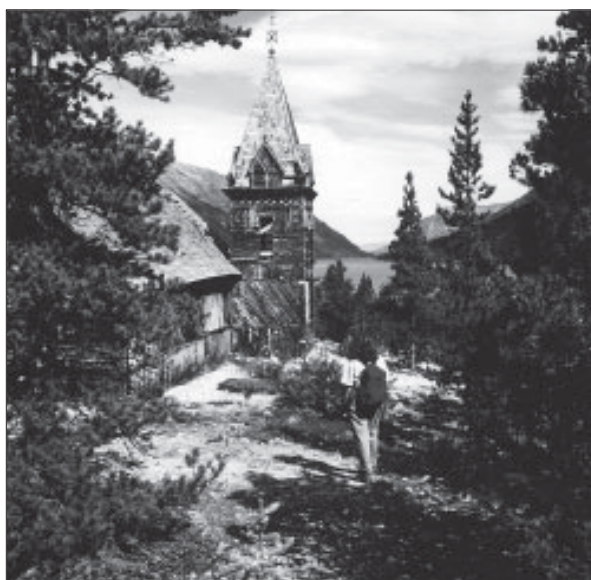
- *préserver l'emplacement et l'orientation de l'église;*
- *conserver l'apparence du bâtiment, c'est-à-dire sa dimension, son revêtement rustique et son architecture;*
- *préserver le revêtement extérieur et les matériaux de construction originaux de*

l'église conformément aux normes de conservation;

- mettre en valeur l'église en tant qu'unique construction encore existante de l'époque de la ruée vers l'or, grâce à un programme exhaustif d'enregistrement de données sur le patrimoine;
- interpréter les rapports physiques et sociaux qui existent entre la piste Chilkoot et l'ancienne collectivité de Bennett.

### *Situation actuelle*

Les ressources historiques de la piste Chilkoot ont été consignées dans le respect des normes de conservation, et celles qui ont été retirées du lieu historique sont conservées dans une collection d'artefacts détenue à Whitehorse. Au cours d'observations qu'il effectue chaque année sur le terrain, le personnel de Parcs Canada a constaté certains problèmes structuraux dans le clocher. Parcs Canada offre actuellement des services d'interprétation personnalisés et non personnalisés sur les lieux en été, et il a adopté une approche proactive pour la gestion des menaces comme les incendies et le vandalisme.



*Église presbytérienne St. Andrew's*

## MESURES CLÉS

- *prendre les mesures qui s'imposent pour protéger l'église contre le vandalisme et le feu;*
- *évaluer l'intégrité structurale du clocher et prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la protection à long terme de l'église;*
- *entretenir l'église, en surveiller l'état et consigner les données s'y rattachant;*
- *évaluer le programme actuel de mise en valeur du lieu historique afin d'élaborer et d'exécuter une stratégie de mise en valeur qui permette :*
  - *de faire ressortir les valeurs patrimoniales de l'église en tant que ressource de niveau I, de fixer des objectifs généraux de sensibilisation du public et de la clientèle à ces valeurs et d'en mesurer l'atteinte;*
  - *d'offrir tout un éventail de programmes sur place et de programmes de diffusion externe afin d'aider le public et les clients à mieux comprendre les valeurs patrimoniales des ressources de niveau I;*
- *procéder à une compilation et à une synthèse des archives portant sur les caractéristiques du paysage afin de faciliter la surveillance, la mise en valeur et la gestion de l'église;*
- *établir une distinction entre les nouveaux matériaux ou les reproductions et les matériaux originaux dans les ressources de niveau I et de niveau II.*

### *Ressources meubles*

Le parcours utilisé par les chercheurs d'or est jonché de vestiges de leur périple. Boîtes de conserve et contenants laissés par terre, coques de bateaux et vieux traîneaux, tombes et cimetières, fers à cheval et roues de charrette, parcelles de plantes introduites, toutes ces « empreintes » révèlent des bribes d'information sur l'apparence et le mode de vie des nouveaux venus. Les objets *in situ* qui remontent à l'époque de 1897 à 1900 et qui sont

associés à l'arrivée en masse des chercheurs d'or au Yukon constituent des ressources culturelles d'importance nationale.

Si ces ressources *in situ* revêtent beaucoup d'importance sur le plan patrimonial, c'est en raison de leur emplacement, de leur contenu et de leur disposition en des assemblages significatifs. Parcs Canada gère plusieurs collections d'objets associés à la piste Chilkoot. Leur valeur réside notamment dans le fait qu'elles forment un échantillon représentatif de certains artefacts qui se sont peut-être détériorés naturellement et qu'elles représentent des archives permanentes de ce qui se trouvait jadis sur la piste. Les artefacts associés à la période de commémoration et directement liés à l'objectif de commémoration sont considérés comme des ressources culturelles d'importance nationale. Les caractéristiques patrimoniales déterminantes de ces objets peuvent varier, mais ont généralement trait au lieu de provenance, à l'usage et à l'état physique.

#### OBJECTIFS

- respecter les ressources *in situ* consignées et les vestiges *in situ* datant de la période de commémoration dans les secteurs dits « d'importance archéologique possible », conformément à la *Politique sur la gestion des ressources culturelles*;
- protéger les objets collectionnés datant de la période de commémoration et les rendre accessibles pour la recherche et l'interprétation.

#### Situation actuelle

Chaque année, le personnel de Parcs Canada exécute un programme de surveillance des ressources *in situ*, et des archéologues poursuivent leurs travaux d'identification et d'évaluation au lieu historique. Tous les objets recueillis sont consignés et entretenus selon les normes de conservation actuelles. Parcs Canada atténue l'impact des visiteurs sur ces ressources en diffusant des messages

(interprétation) sur place et en interdisant l'accès aux sites vulnérables (c.-à-d. camping dans les aires désignées, jalonnement de la piste de façon à contourner les ressources fragiles, mesures de contrôle de l'érosion, etc.).

#### MESURES CLÉS

- *trouver, consigner et gérer les ressources meubles et les archives les concernant, conformément à la Politique sur la gestion des ressources culturelles;*
- *élaborer et mettre en œuvre une stratégie pour la protection, l'entretien et l'utilisation à long terme des ressources meubles (aux fins de la mise en valeur et de la recherche);*
- *élaborer et mettre en œuvre une stratégie visant à définir les collections et à déterminer lesquelles sont nécessaires au maintien de l'intégrité commémorative du lieu historique;*
- *collaborer avec d'autres administrations/propriétaires afin d'échanger de l'information et de protéger les archives portant sur les ressources de niveau I du lieu historique;*
- *effectuer des recherches sur la culture matérielle afin de confirmer l'authenticité et l'exactitude des messages de niveau I faisant appel à des artefacts, et rendre ces données accessibles à d'autres;*
- *prendre les mesures qui s'imposent pour réduire au minimum les impact des visiteurs sur les ressources in situ et surveiller les résultats ainsi obtenus;*



*Ruines de fondations encore visibles sur la piste*

- *tenir une collection de photographies pour étayer les activités de préservation et de mise en valeur, et la rendre accessible à d'autres.*

## 2.2 Messages

### **But stratégique :**

*Communiquer clairement au public les raisons qui donnent au lieu historique son importance nationale et expliquer le rôle de la piste Chilkoot dans l'histoire canadienne.*

Le deuxième élément de l'intégrité commémorative met l'accent sur la communication des raisons pour lesquelles le lieu historique revêt de l'importance à l'échelle du pays entier. Chacun des éléments de l'objectif de commémoration représente une composante essentielle des messages qui doivent être diffusés pour que le lieu historique conserve son intégrité commémorative. Ainsi, les visiteurs qui se rendent au lieu historique national doivent comprendre non seulement le rôle de la piste Chilkoot dans le périple des chercheurs d'or en route vers le Yukon, mais aussi le contexte de la ruée vers l'or du Klondike en tant que phénomène social qui a façonné la région du Yukon au cours du siècle dernier. Pour que ces objectifs d'apprentissage soient atteints, il faut également que les messages soient fondés sur la recherche, la connaissance, la sensibilisation et la sensibilité à l'historiographie actuelle concernant les



*Services d'interprétation fournis par une garde de parc sur la piste*

éléments à commémorer. Il importe en outre que les messages soient diffusés de façon équilibrée, c'est-à-dire que les événements associés au lieu historique soient communiqués selon les diverses perspectives existantes. Enfin, les épisodes individuels de ce récit doivent être intégrés dans la mise en valeur du lieu historique comme un ensemble plutôt que d'être traités isolément. Ainsi, pour que l'intégrité commémorative du lieu historique soit protégée, l'objectif d'apprentissage impartit aux visiteurs doit être le suivant :

**comprendre le rôle joué par la piste Chilkoot dans l'expérience des chercheurs d'or qui se sont précipités vers le Yukon pendant la ruée vers l'or du Klondike, de 1897 à 1900.**

Voici les messages qui contribuent à l'atteinte de cet objectif :

- La piste Chilkoot, son importance et les raisons qui ont mené les chercheurs d'or à l'emprunter pour gagner l'intérieur à partir de la côte;
- La frontière qui se trouve au sommet du col Chilkoot;
- Le mode de vie des divers groupes qui ont emprunté la piste Chilkoot pendant la période de commémoration et leur façon de percevoir l'endroit désigné.

### **OBJECTIFS**

- expliquer à tous les visiteurs, d'une manière compréhensible, l'importance nationale du lieu historique et le rôle de la piste dans l'histoire canadienne;
- leur expliquer les liens historiques et géographiques qui existent entre la piste et les divers cols de montagne de la région du nord-ouest de l'Amérique du Nord, afin de situer le lieu historique dans un contexte plus large et d'aider ainsi les visiteurs à mieux en comprendre l'importance;
- offrir, sur place et ailleurs, des services d'interprétation intégrés et équilibrés, et voir à ce que l'importance du lieu historique en tant qu'ensemble soit bien comprise;

- mettre en valeur le lieu historique, son cachet, son importance et sa raison d'être comme lien entre la côte du Pacifique et l'intérieur du Yukon;
- interpréter, de manière intégrée et équilibrée, les différentes façons dont la piste était perçue selon les cultures pendant la période de commémoration;
- diversifier et équilibrer les moyens d'interprétation de façon que tous les visiteurs du lieu historique puissent vivre une expérience significative. La piste Chilkoot doit être présentée comme un lieu où il est possible de se renseigner sur un chapitre de l'histoire qui revêt de l'importance pour le pays entier;
- faire preuve d'intégrité dans la diffusion des messages et la mise en valeur de la piste. Reconnaître l'existence de données hypothétiques et établir une distinction entre les ressources originales et les services contemporains;
- encourager les collectivités à soutenir les efforts déployés et à participer aux événements et aux activités du lieu historique qui ont trait aux messages d'importance nationale.

### *Situation actuelle*

Le Centre d'accueil de la piste de Skagway diffuse maintenant les messages du lieu historique à tous les randonneurs et leur offre des services d'orientation. Cependant, les messages diffusés grâce aux moyens d'interprétation sur place ne reflètent pas adéquatement l'importance nationale du lieu historique. Les objectifs d'apprentissage et les critères de mesure du degré de sensibilisation doivent être définis plus clairement. Parcs Canada compte remplacer graduellement ces outils d'interprétation, notamment en créant une nouvelle exposition à Log Cabin en 1999. De plus, grâce au nouveau service de renseignements téléphoniques gratuit, le personnel de Parcs Canada peut maintenant entrer en contact avec une majorité de randonneurs éventuels et échanger de l'information.

## MESURES CLÉS

- *évaluer le programme actuel de mise en valeur du lieu historique afin d'élaborer et d'exécuter une stratégie de mise en valeur qui permette :*
  - *de diffuser en priorité les messages concernant les ressources de niveau I, de fixer des objectifs généraux de sensibilisation du public et des clients au contenu de ces messages et d'en mesurer l'atteinte;*
  - *de cerner et de focaliser les données sur les publics cibles afin d'élaborer des programmes appropriés qui répondent aux besoins du marché;*
  - *d'offrir tout un éventail de programmes sur place et de programmes de diffusion externe afin d'aider le public et les clients à mieux comprendre les messages de niveau I;*
  - *de cerner et de faire ressortir les principaux liens qui existent actuellement avec d'autres lieux historiques nationaux du point de vue de l'objectif de commémoration;*
  - *d'établir une distinction entre les reproductions et les ressources de niveau I et de niveau II;*
- *collaborer avec les administrateurs d'autres sites patrimoniaux compris dans le parc historique international de la Ruée-vers-l'Or-du-Klondike afin de faire ressortir les valeurs patrimoniales respectives de chaque site.*

## 2.3 Autres valeurs patrimoniales

### *But stratégique :*

*Respecter les valeurs patrimoniales de la piste Chilkoot dans la prise des décisions et des mesures qui touchent le lieu historique.*

Le troisième élément de l'intégrité commémorative a trait au respect des autres valeurs patrimoniales du lieu historique. Au-delà des valeurs d'importance historique nationale, les valeurs patrimoniales associées à la piste Chilkoot comprennent : l'évolution et le cachet du milieu naturel de la région; l'histoire de la piste et son utilité pour les Autochtones comme territoire et comme route de commerce et de transport; l'utilisation de la piste avant la ruée vers l'or par les prospecteurs qui explo- raient le bassin supérieur du fleuve Yukon; l'utilisation de la piste à des fins récréatives après la ruée vers l'or et, enfin, une gamme de valeurs et de liens connexes qui sont associés à la piste Chilkoot. On peut inclure dans ces valeurs connexes l'intégration de la piste Chilkoot au réseau de lieux historiques nationaux, les partenariats et les liens communautaires et les places patrimoniales connexes.

**Milieu naturel :** L'écologie dynamique du milieu naturel qui entoure la piste Chilkoot contribue grandement à façonner l'expérience du voyageur. La piste tient sa valeur en grande partie à la possibilité qu'elle offre aux visiteurs de voir les changements saisonniers et les transitions écologiques qui s'opèrent au cours d'une randonnée, depuis la forêt pluviale jusqu'à la forêt boréale, en passant par la zone alpine. De nombreux visiteurs sont attirés par la riche expérience qu'ils peuvent vivre dans ce milieu naturel diversifié, par les populations fauniques locales et par les zones écologiques distinctes qui s'y trouvent.

**Premières nations :** Les Autochtones ont parcouru la piste avant, pendant et après la période de commémoration; le secteur faisait office de lien unissant des familles. Ce sentier était, d'une part, une route de commerce pour

les produits indigènes et importés et, d'autre part, un lieu de récolte des ressources naturelles de la région. Les Autochtones ont utilisé la piste comme route de commerce et de transport avant la ruée vers l'or au cours de plusieurs périodes distinctes. Jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le commerce prenait largement la forme d'échange de matériaux indigènes. De 1800 jusqu'au milieu des années 1860, la traite des fourrures a connu son apogée. Ensuite, il s'est créé une industrie fort prospère pour le transport des marchandises des premiers Euro- Américains à pénétrer dans l'intérieur du Yukon, mais celle-ci a vite cédé le pas aux événements de la ruée vers l'or. L'utilisation continue du corridor de la piste par les Premières nations pour la chasse et la cueillette de baies demeure un élément important du patrimoine de cette région. Parmi les ressources qui sont associées à ces activités, il faut citer des noms de lieux, des vestiges archéologiques, des objets historiques, des camps familiaux contemporains et une tradi- tion orale bien vivante.

Les revendications territoriales de la Première nation tlingite de Taku River et de la Première nation de Carcross/Tagish visent le secteur de la piste Chilkoot. Si ces deux groupes con- cluaient un règlement ayant des répercussions sur le lieu historique avant l'expiration du présent plan directeur, le contenu du plan serait rajusté en conséquence.

**Utilisation à des fins récréatives :** Le secteur se trouvant près de Log Cabin a continué d'être utilisé pour le transport après la ruée vers l'or. On y trouve d'ailleurs les ruines d'un hôtel qui a été exploité jusque vers 1915 et certaines installations ferroviaires connexes qui sont encore en usage. Ces sites reflètent l'évolution continue du transport dans la région. L'utilisa- tion de la piste à des fins récréatives après la période de la ruée vers l'or témoigne du désir des visiteurs de mieux comprendre l'importance de la piste dans l'iconographie du Nord-Ouest du Canada.

**Intégration de la piste au réseau de lieux historiques nationaux :** La piste Chilkoot fait partie intégrante du réseau canadien de lieux historiques nationaux, qui commémore divers aspects de notre patrimoine complexe et de

notre identité. Sur le plan thématique, le lieu historique national du Canada de la Piste-Chilkoot est directement relié à un réseau international de sites patrimoniaux qui portent sur la ruée vers l'or et le Yukon, à savoir : les unités de Seattle, de Skagway/du col White et de Dyea/de la piste Chilkoot, qui sont administrées par le National Parks Service des États-Unis; le lieu historique national du Complexe-Historique-de-Dawson, qui est géré par Parcs Canada, et le lieu historique national de la Concession-de-la-Découverte, ainsi qu'une série de sites cogérés par le gouvernement du Yukon et les Premières nations du territoire, notamment la rivière du patrimoine canadien Thirty Mile, Canyon City et le fort Selkirk.

**Partenariats et liens communautaires :** Il y a plusieurs années déjà, Parcs Canada a conclu un partenariat opérationnel avec l'unité de Dyea et de la piste Chilkoot du National Parks Service des États-Unis. Les deux autorités travaillent en collaboration étroite pour le règlement d'un nombre croissant de questions de gestion, si bien que les liens de coopération sont appelés à se consolider et à accroître la présence de personnel et l'efficacité des ressources au sein des deux organismes. En outre, nombreux sont les habitants du Yukon, du Nord de la Colombie-Britannique et du Sud-Est de l'Alaska qui estiment avoir des liens particuliers avec la piste Chilkoot. Ils organisent des randonnées annuelles et célèbrent des aventures passées et actuelles sur la piste, ce qui révèle l'intérêt que portent les collectivités à la gestion du lieu historique.

**Places patrimoniales connexes :** Le lieu historique est entouré d'importantes ressources



*Gare du chemin de fer White Pass & Yukon Route, Bennett*

patrimoniales, notamment des sites connexes de la période de la ruée vers l'or, des artefacts de l'époque et des matériaux utilisés dans la construction de la voie ferrée. Le chemin de fer White Pass & Yukon Route est toujours en exploitation dans un secteur qui borde le lieu historique. La piste elle-même recèle de nombreuses ressources, dont certains des exemples les mieux préservés d'un poste administré par la Police à cheval du Nord-Ouest à l'aube du siècle dernier, des camps pour chevaux de trait et des tronçons de rondins. Les nouveaux venus ont continué de fréquenter le secteur, comme en font foi l'emprise de la voie ferrée et les installations connexes, comme la gare, les dépendances de Bennett et les vestiges d'emprises antérieures.

#### **OBJECTIFS**

##### Milieu naturel

- maintenir la structure et la fonction des écosystèmes du lieu historique de façon qu'elles demeurent intactes;
- expliquer aux visiteurs comment les changements qui surviennent dans le milieu naturel aident à placer la piste dans un continuum historique;

##### Premières nations

- respecter et reconnaître l'histoire et les valeurs culturelles des Premières nations ainsi que leurs ressources qui ont trait au lieu historique;
- continuer d'encourager les Premières nations à participer activement à la gestion du lieu historique;
- collaborer avec les Premières nations à l'identification, à la documentation et à la protection des sites et des artefacts qui revêtent de l'importance à leurs yeux;

##### Utilisation à des fins récréatives

- reconnaître l'évolution des modes d'utilisation de la piste et de l'identité du lieu historique, notamment en créant des activités récréatives dans le corridor de la piste;

#### Intégration au réseau de lieux historiques nationaux

- communiquer aux visiteurs l'importance de la piste Chilkoot comme élément du réseau de lieux historiques nationaux;

#### Partenariats et liens communautaires

- travailler de concert avec la collectivité et le personnel du lieu historique afin de souligner l'importance de la collaboration pour rehausser l'expérience culturelle offerte aux visiteurs;
- identifier les ressources culturelles connexes qui se trouvent dans des propriétés adjacentes et encourager les gestionnaires et les propriétaires fonciers concernés à les protéger et à les mettre en valeur;

#### Places patrimoniales connexes

- expliquer les liens thématiques qui unissent la piste Chilkoot à d'autres sites commémorant la ruée vers l'or du Klondike.

### *Situation actuelle*

**Milieu naturel :** Parcs Canada continue de surveiller toutes les activités qui ont lieu sur place afin de cerner les impacts qui en résultent sur les écosystèmes du lieu historique. Il se sert de repères pour réduire le croisement et l'érosion de la piste, et il a pris des mesures à Bennett pour réduire l'érosion de la colline causée par le va-et-vient entre l'église et le camping. Le personnel évalue systématiquement tous les projets qui lui sont présentés, une première fois à l'étape de la proposition et une seconde fois à l'étape de la mise en œuvre, pour en déceler les incidences environnementales éventuelles et pour atténuer les impacts cernés.

**Premières nations :** Une exposition a été aménagée à Bennett pour communiquer aux visiteurs des renseignements sur les sujets suivants : utilisation de la piste Chilkoot par les Autochtones en tant que route de commerce et de transport traditionnelle, et utilisation contemporaine du secteur par les Autochtones

pour la récolte des ressources naturelles. Parcs Canada a également créé, en collaboration avec la Première nation de Carcross/Tagish, de nouveaux panneaux d'exposition à Log Cabin. Enfin, il continue d'unir ses efforts à ceux de la Première nation pour trouver des possibilités d'emploi et de formation dans l'exploitation et la gestion du lieu historique.

**Utilisation à des fins récréatives :** En 1997 et en 1998, Parcs Canada a uni ses efforts à ceux du chemin de fer White Pass & Yukon Route pour offrir des visites guidées d'interprétation à Bennett et des services de transport par train aux touristes et aux randonneurs. Le personnel de Parcs Canada s'est occupé de la visite guidée proprement dite et en a révisé le thème en 1998 pour aider la clientèle à mieux comprendre l'objectif de commémoration du lieu historique, le rôle du chemin de fer White Pass and Yukon Route dans le sort de Bennett comme centre de transbordement et l'utilisation continue de la piste Chilkoot et du col White par les Autochtones avant et après la ruée vers l'or.

**Intégration au réseau de lieux historiques nationaux :** À Lindeman, Parcs Canada a aménagé une exposition d'interprétation et un centre de documentation sur la piste, son patrimoine naturel et les autres lieux historiques associés à la ruée vers l'or. Le personnel fournit des services d'interprétation informels sur la piste.

**Partenariats, liens communautaires et places patrimoniales connexes :** En 1998, à l'occasion du centenaire de la ruée vers l'or, Parcs Canada a travaillé de concert avec des groupes communautaires pour organiser des événements spéciaux tels que la course Dyea-Dawson, la boulangerie Chilkoot et la dédicace des tombes de la GRC. Ces activités ont permis au public de mieux comprendre les liens qui existent entre la piste Chilkoot et d'autres lieux historiques, comme ceux du Complexe-Historique-de-Dawson et de la Concession-de-la-Découverte, tout en contribuant à cimenter les rapports de travail noués au sein des collectivités. L'événement marquant de 1998 a certes été la cérémonie de proclamation organisée pour intégrer officiellement le lieu historique au parc historique international de la Ruée-vers-l'Or-du-Klondike.

## MESURES CLÉS

- *évaluer le programme actuel de mise en valeur du lieu historique afin d'élaborer et d'exécuter une stratégie de mise en valeur qui permette :*
  - *de diffuser les messages concernant les ressources de niveau II, de fixer des objectifs généraux de sensibilisation du public et de la clientèle au contenu de ces messages et d'en mesurer l'atteinte;*
  - *d'offrir tout un éventail de programmes sur place et de programmes de diffusion externe afin d'aider le public et les clients à mieux comprendre les messages de niveau II;*
  - *de cerner et de mettre en valeur les liens thématiques qui unissent la piste Chilkoot à d'autres lieux historiques nationaux;*

### Milieu naturel

- *élaborer et mettre en œuvre une stratégie de conservation afin d'établir les priorités dans les tâches et les programmes, de façon à faciliter la protection et la gestion des ressources naturelles du lieu historique;*

### Premières nations

- *collaborer avec les Premières nations afin de régler les problèmes de gestion et de saisir des possibilités qui revêtent un intérêt pour les deux parties;*
- *faire en sorte que les activités de subsistance traditionnelles des Premières nations se poursuivent au lieu historique dans l'attente du règlement des revendications territoriales en suspens;*
- *travailler en collaboration avec les Premières nations et des organismes de formation et d'emploi afin de promouvoir les possibilités de formation et d'emploi pour les Premières nations au lieu historique;*
- *reconnaître et respecter l'histoire, les valeurs culturelles et naturelles, les ressources et les*

*territoires de récolte des Premières nations dans toutes les décisions ayant trait au lieu historique;*

### Utilisation à des fins récréatives

- *promouvoir le lieu historique comme attraction offrant d'excellentes possibilités de découverte du patrimoine régional;*

### Intégration au réseau des lieux historiques nationaux

- *intégrer l'exploitation du lieu historique à celle d'autres parcs et sites patrimoniaux de la région;*

### Partenariats et liens communautaires

- *s'il y a lieu, conclure des contrats avec des entreprises et des employés de la région afin de fournir des services associés à l'aménagement et à l'exploitation du lieu historique;*
- *chercher à conclure des ententes de coopération avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, les Premières nations concernées et les propriétaires fonciers voisins afin de régler des questions touchant à la gestion des terres adjacentes;*
- *inclure des renseignements sur la région dans le programme de mise en valeur du lieu historique;*
- *encourager les bénévoles, les groupes, les associations de la région et le grand public à participer à l'aménagement et à l'exploitation du lieu historique;*

### Places patrimoniales connexes

- *continuer de travailler en collaboration avec le National Parks Service des États-Unis dans la gestion de la piste Chilkoot entière;*
- *de concert avec la Colombie-Britannique et les Premières nations concernées, envisager la possibilité de conférer au col White le statut d'aire protégée dans le cadre de la stratégie des aires protégées de la province.*

## ■ 3: Un lieu pour les gens

**RESPONSABILITÉ :** *Parcs Canada verra à offrir aux visiteurs des activités qui leur permettent de mieux comprendre le patrimoine naturel et culturel, d'en profiter pleinement et de le protéger, tout en respectant la raison d'être du lieu historique national de la Piste-Chilkoot.*

Pour exécuter le mandat des lieux historiques nationaux, il est important que les visiteurs puissent continuer de faire l'expérience de la piste Chilkoot dans le respect de son importance nationale. Ainsi, Parcs Canada favorisera la création d'activités appropriées qui aident le public à mieux comprendre le patrimoine national, à en profiter pleinement et à le protéger, tout en respectant la raison d'être du lieu historique.

Parcs Canada est résolu à faire en sorte que la piste Chilkoot demeure un lieu pour les gens. Pour ce faire, il a défini, au chapitre de la fréquentation, des objectifs et des mesures de gestion précis qui s'inscrivent dans les objectifs et les mesures de gestion de l'intégrité commémorative et qui cadrent avec les pratiques d'intendance de Parcs Canada pour le lieu historique.

### 3.1 Tourisme patrimonial

#### **But stratégique :**

*Fournir au public diverses activités récréatives et possibilités de voyage authentiques et de qualité qui cadrent avec la raison d'être du lieu historique national.*

#### **OBJECTIFS**

- créer et promouvoir des possibilités d'activités patrimoniales de haute qualité;
- veiller à ce que le tourisme patrimonial fasse partie intégrante des opérations du lieu historique;
- travailler avec l'industrie régionale du tourisme patrimonial à sensibiliser le public et à mettre en œuvre une stratégie de promotion du tourisme patrimonial pour le lieu historique.

#### **Situation actuelle**

Le tourisme demeure un secteur économique important pour le Yukon, le Nord de la Colombie-Britannique et l'Alaska. Les collectivités de Carcross, d'Atlin, de Whitehorse et de Skagway jouent toutes un rôle important dans l'industrie touristique régionale. À l'appui de l'économie régionale, le lieu historique national du Canada de la Piste-Chilkoot offre des possibilités d'activités récréatives qui mettent l'accent sur les ressources culturelles et naturelles. Parcs Canada continue de travailler de concert avec la Yukon Tourism Industry Association dans le but de promouvoir la piste Chilkoot comme attraction axée sur le tourisme patrimonial.



*Exposition d'interprétation, Bennett*

## MESURES CLÉS

- *collaborer avec les administrations locales, régionales et territoriales dans la cueillette et l'analyse de données de recherche sur les visiteurs afin de prendre les mesures qui s'imposent pour mettre en valeur le lieu historique et offrir des services qui répondront aux besoins des visiteurs;*
- *travailler en collaboration avec diverses entreprises et autorités du domaine du tourisme afin de favoriser la création et la promotion de produits et de services touristiques qui aident les visiteurs à mieux comprendre les messages de niveau I;*
- *unir ses efforts à ceux des administrations locales, de l'industrie et des associations touristiques, des Premières nations concernées et du gouvernement du Yukon pour commercialiser des possibilités et des services touristiques dans la région et dans les collectivités;*
- *travailler de concert avec les entreprises et les organismes communautaires de la région afin d'appuyer la création, pendant la saison intermédiaire, d'activités appropriées qui cadrent avec la raison d'être du lieu historique;*
- *conjointement avec d'autres sites patrimoniaux protégés, organismes et agences, faire la promotion de possibilités de tourisme patrimonial à l'échelle régionale et nationale;*
- *collaborer avec des établissements d'enseignement agréés à la mise en place de programmes d'accréditation et de certification en interprétation du patrimoine;*
- *fournir à l'industrie du tourisme de l'information à jour sur les droits d'utilisation, les possibilités touristiques, la sécurité des visiteurs et les impacts sur l'intégrité commémorative du lieu historique.*

## 3.2 Services aux visiteurs

### *But stratégique :*

*Fournir toute une gamme de possibilités, d'installations et de services récréatifs et touristiques, qui permettent aux visiteurs ayant des habiletés et des intérêts différents de faire un séjour de qualité dans le lieu historique, tout en minimisant les impacts et en réduisant les conflits entre groupes d'utilisateurs.*

Les visiteurs se rendent au lieu historique national du Canada de la Piste-Chilkoot pour en découvrir les ressources historiques et l'arrière-pays. Collectivement, les ressources historiques, le paysage naturel et les installations rustiques leur permettent d'imaginer ce qu'a été la ruée vers l'or. C'est pour cette raison que la piste Chilkoot est considérée comme un classique parmi les possibilités récréatives en arrière-pays de l'Amérique du Nord. Les activités récréatives qui sont pratiquées le long de la piste sont les moyens par lesquels les visiteurs interagissent avec les caractéristiques et les installations du lieu historique. Voici ces activités :

- Randonnée en arrière-pays
- Camping
- Canotage/Kayak
- Tourisme aérien
- Découverte du patrimoine
- Randonnée/Promenade



*Construction d'un abri au sommet*

- Ski
- Motoneige
- Planche à neige
- Raquette

Les visiteurs peuvent également pratiquer certaines de ces activités avec des guides, surtout la randonnée avec coucher en arrière-pays, la randonnée et le tourisme aérien.

#### OBJECTIFS

- continuer de fournir des services et des installations en respectant le principe de l'autonomie de chaque visiteur et groupe de visiteurs;
- continuer de fournir des renseignements qui permettent aux visiteurs d'évaluer leur propre degré de préparation et d'autosuffisance;
- continuer d'offrir un éventail varié de possibilités récréatives et d'activités touristiques axées sur le patrimoine, depuis les activités diurnes jusqu'aux excursions de plusieurs jours en arrière-pays;
- maintenir le système de délivrance de permis pour restreindre le nombre de visiteurs qui participent à des activités en arrière-pays;
- continuer de concentrer les activités diurnes à Log Cabin et à Bennett;
- maintenir les droits d'utilisation des services et des installations en se fondant sur les principes de l'équité et de la pertinence pour les groupes d'utilisateurs.

### Situation actuelle

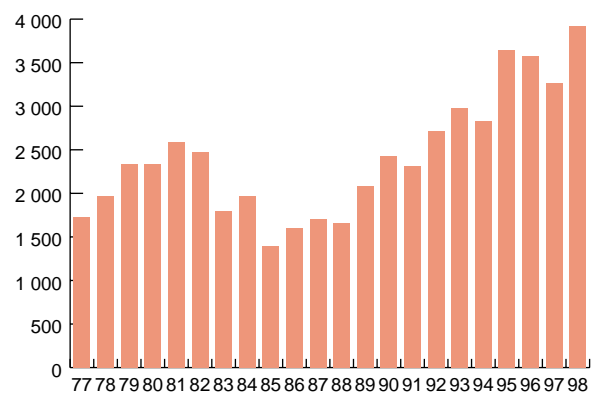
#### Caractéristiques des visiteurs

**Randonnées avec coucher :** Les grands randonneurs pédestres représentent le groupe de visiteurs le plus important du lieu historique national du Canada de la Piste-Chilkoot. Ils passent en majorité de deux à quatre nuits sur les tronçons canadien et américain de la piste. La plupart d'entre eux

(96 %) parcourent le sentier du sud au nord, soit de l'Alaska à la Colombie-Britannique.

Les visiteurs veulent faire l'expérience des caractéristiques historiques de la piste et de l'arrière-pays, découvrir un cadre sauvage et en apprendre davantage sur l'histoire de la piste Chilkoot. La figure 5 illustre le nombre de grands randonneurs pédestres qui ont parcouru la piste Chilkoot de 1977 à 1998.

**Figure 5 : Nombre de grands randonneurs pédestres, 1977-1998**



De 1990 à 1995, le nombre moyen de randonneurs qui ont parcouru le sentier se chiffrait à 35 par jour en juillet et à 33 par jour en août. Au cours de certaines journées en 1996, plus de 100 randonneurs ont franchi le sommet. La moyenne d'âge des randonneurs était de 36 ans. Les visiteurs sont venus de plusieurs pays pour vivre l'aventure de la piste Chilkoot, mais la majorité des répondants au sondage venait soit des États-Unis (40 %), soit du Canada (35 %).

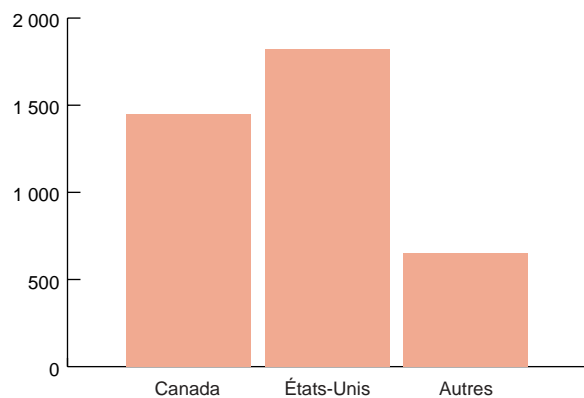
Les répondants avaient pour la plupart fait certaines études postsecondaires (85 %), et tous avaient leur diplôme du secondaire. Au total, 64 % des randonneurs interrogés détenaient un diplôme collégial ou universitaire. Certains randonneurs parcouraient la piste en solitaire, et le groupe le plus nombreux comptait 15 personnes; la moyenne s'établissait à 4,2 randonneurs. Les groupes de deux personnes étaient les plus communs (33 % des randonneurs), suivis des groupes de quatre (13 %), puis des groupes de trois (11 %). Seuls six randonneurs (1,3 %) ont signalé faire partie

d'un groupe plus grand que la limite suggérée de 12 personnes.

La plupart des visiteurs parcouraient la piste pour la première fois (87 %). Ceux qui en étaient à leur deuxième randonnée dans le lieu historique représentaient 9 % des répondants, tandis que ceux qui en étaient au moins à leur troisième randonnée comptaient pour 4 % des visiteurs.

### Figure 6 : Pays d'origine des randonneurs

Source - Statistiques de 1998 sur les permis



**Utilisation diurne :** Les visiteurs qui viennent au lieu historique pour la journée n'ont pas l'intention de parcourir la piste entière. Ils choisissent plutôt de passer une partie de la journée à explorer les environs. Ces visiteurs se rendent à Log Cabin par la route du Klondike ou à Bennett par le chemin de fer White Pass & Yukon Route. Ils s'adonnent à des activités telles que la randonnée, les pique-niques et la découverte du patrimoine. Ce type de visiteurs sont attirés par les milieux à faible risque et recherchent ordinairement les installations et l'information qui sont facilement accessibles sur les lieux.

Le nombre de visiteurs d'une journée qui arrivent en train fluctue en fonction des horaires ferroviaires. Avant 1995, les passagers des bateaux de croisière représentaient une bonne proportion de ce groupe de visiteurs à Bennett. Cependant, en 1995, la société ferroviaire a cessé de faire du marketing auprès de la clientèle des paquebots en Alaska, et le train n'a fait aucun trajet pendant la saison 1996.

En 1997, le chemin de fer White Pass & Yukon

Route a effectué environ deux trajets par mois, ce qui représente au total sept trajets pour la saison estivale, qui s'est terminée au début de septembre, à la fête du Travail. En général, les passagers du train sont plus âgés que les grands randonneurs pédestres, et ils se rendent à Bennett en train dans le cadre d'un forfait touristique comprenant diverses autres attractions. Les passagers du train découvrent le paysage et l'histoire de façon passive. Plus que les randonneurs, ce groupe de visiteurs participe à une expérience sociale. Pendant l'été de 1998, la société ferroviaire a desservi Bennett quatre jours par semaine. En 1999, le service a été augmenté à cinq jours par semaine pendant l'été.

Ceux qui n'ont pas le temps ou le goût de parcourir la piste dans sa totalité font une randonnée d'un jour jusqu'à Bennett ou Lindeman. S'il n'existe encore aucune donnée exacte sur le sujet, le personnel de Parcs Canada a constaté une intensification de cette activité.

**Utilisation hivernale :** Le lieu historique est devenu une importante attraction offrant de bonnes possibilités récréatives pour les habitants de la région. En hiver, il est surtout fréquenté par les résidents de Carcross, de Skagway et de Whitehorse qui y viennent la fin de semaine.

Le lieu historique accueille notamment des adeptes du ski de fond, de la planche à neige, des excursions en traîneau à chiens, du télémark, de la motoneige et du ski alpin assisté par motoneige. Les activités les plus populaires sont le ski de fond et la motoneige. Pendant l'hiver de 1996, c'est le ski qui a été l'activité la plus pratiquée, Lindeman et le mont Halcyon figurent parmi les secteurs les plus fréquentés. Chaque année, les résidents de la région tiennent une course de ski de fond (Buckwheat Classic) le long de la piste Father Mouchet, qui se trouve près de Log Cabin, à l'extérieur des limites du lieu historique. Cette course attire de 150 à 300 skieurs, traceurs de piste et bénévoles. La motoneige a été la deuxième activité hivernale en importance en 1996. Le mont Fraser et le lac Lindeman sont les endroits qui accueillent le plus d'adeptes de ce sport. Les loisirs d'hiver sur la piste Chilkoot et les terres adjacentes se sont intensifiés

depuis 1986, année où la route du Klondike Sud a été ouverte à longueur d'année. Ces activités ont lieu en majorité de février à la mi-avril et dépendent en grande partie de la température et des conditions de la neige, facteurs qui peuvent varier d'année en année.

De février à mars 1996, le personnel de Parcs Canada a surveillé les taux de fréquentation à Log Cabin. Ce secteur a accueilli au total 1 011 personnes-jours pendant l'hiver. De ce nombre, environ la moitié ont entrepris des activités dans les limites du lieu historique. Dans les mois d'hiver, la piste est très peu fréquentée par les campeurs. En 1996, les dossiers de Parcs Canada révélaient la présence de 73 personnes-nuit dans le lieu historique de février à avril.

**Installations :** Toutes les installations fournies à l'appui des activités récréatives sont compatibles avec les valeurs historiques et naturelles du lieu historique. En effet, elles sont de conception discrète et rustique et évoquent l'atmosphère de l'époque visée par la commémoration. Dans la mesure du possible, on a eu recours à des matériaux naturels et indigènes. Les bâtiments ont tous fait l'objet de mesures d'économie d'énergie et de réduction des coûts d'exploitation.

Les campings du lac Deep ont été réaménagés pour assurer la protection des ressources *in situ*, et des travaux semblables devraient bientôt commencer au lac Bare Loon. Ces mesures sont nécessaires afin d'atténuer l'impact des utilisateurs sur les ressources culturelles et naturelles du lieu historique et d'offrir un nombre suffisant d'aires de camping pour



Randonneurs en route vers Happy Camp

correspondre aux niveaux de fréquentation enregistrés dans d'autres campings de la piste. Parcs Canada n'envisagera pas d'aménager de nouveaux campings ou d'agrandir ceux qui existent déjà à Lindeman ou à Bennett, pour éviter de détériorer les ressources culturelles du lieu historique.

## MESURES CLÉS

- *travailler en collaboration avec d'autres exploitants et autorités du domaine du tourisme ainsi qu'avec des entreprises locales pour offrir aux visiteurs des services d'orientation qui leur permettent de se renseigner sur les événements, les programmes et les services de la collectivité et de la région;*
- *collaborer avec les administrations locales et les organismes de soutien aux personnes handicapées afin de créer des moyens d'accès au programme de mise en valeur, tant sur le plan physique que sur le plan intellectuel;*
- *s'assurer que la conception et l'exécution des programmes du lieu historique sont pertinents pour les divers groupes de visiteurs et voir à leur offrir un niveau minimal de confort et de sécurité;*
- *tenir des statistiques sur les visiteurs et se servir des données sur les tendances du marché pour orienter les investissements, les décisions opérationnelles et les choix de marketing dans l'exploitation du lieu historique;*
- *si les conditions le justifient, remplacer les panneaux et l'information pour qu'ils cadrent mieux avec l'image de marque de Parcs Canada;*
- *accorder la priorité à la protection et à la mise en valeur des ressources et des messages de niveau I dans la prestation des services et des installations aux visiteurs;*
- *continuer d'offrir l'éventail actuel de possibilités d'activités récréatives au lieu historique, tant les activités estivales que les activités hivernales;*
- *travailler de concert avec les groupes d'utili-*

sateurs à mettre en place et à peaufiner une stratégie de gestion des activités hivernales;

- en consultant les groupes d'utilisateurs, étudier la possibilité d'exiger des droits d'utilisation en hiver;
- concevoir et aménager des installations discrètes et rustiques qui évoquent la période de commémoration, qui consomment peu d'énergie et qui permettent de réduire les coûts d'exploitation;
- n'autoriser le camping que dans les aires désignées à Happy Camp, au lac Deep, à Lindeman, au lac Bare Loon, à Bennett et à Log Cabin (camping d'hiver uniquement à Log Cabin);
- construire des abris d'utilisation diurne pour accroître la sécurité publique au col Chilkoot, à Happy Camp et à Lindeman;
- aménager des installations sanitaires appropriées au col Chilkoot, à Happy Camp, au lac Deep, à Lindeman, au lac Bare Loon, à Bennett et à Log Cabin;
- dresser des plans pour chaque aire d'utilisation diurne et chaque camping afin de préciser leur emplacement et le nombre d'aires de camping, les services de mise en valeur à offrir et les exigences en matière de remise en état, ainsi que de délimiter les sentiers d'accès, les abris, les aires de cuisine communes, les caches à provisions et les latrines;
- collaborer avec le gouvernement de la Colombie-Britannique afin d'examiner les exigences à court et à long terme concernant les points de sortie du lieu historique;
- limiter les possibilités d'activités diurnes aux seuls secteurs de Log Cabin et de Bennett;
- promouvoir l'autonomie auprès des visiteurs en leur fournissant avant leur départ en excursion des renseignements sur les possibilités, les habiletés requises, les exigences et les options au chapitre de l'accès et de la sortie, les installations et les services offerts, ainsi que les dangers associés à chaque activité récréative pratiquée dans le

lieu historique;

- maintenir les services de recherche et de sauvetage des visiteurs.

### 3.3 Gestion efficace de la fréquentation

#### **But stratégique :**

*Offrir aux visiteurs toute une gamme de possibilités d'activités et gérer ces possibilités dans le respect de l'intégrité commémorative du lieu historique.*

#### **OBJECTIFS**

- gérer les niveaux de fréquentation de façon à maintenir les activités estivales sur la piste et à réduire au minimum les conflits entre groupes d'utilisateurs, sans toutefois porter atteinte aux ressources historiques et aux valeurs patrimoniales du lieu historique;
- gérer la fréquentation de façon à maintenir les activités hivernales sur la piste et à réduire au minimum les conflits entre groupes d'utilisateurs, sans toutefois porter atteinte aux ressources historiques et aux valeurs patrimoniales du lieu historique.

#### **Situation actuelle**

Parcs Canada travaille de concert avec le National Parks Service des États-Unis pour veiller à ce que les activités estivales sur les tronçons américain et canadien de la piste n'excèdent pas la capacité totale des ressources du lieu historique. À l'issue des consultations publiques sur l'examen du plan directeur, Parcs Canada a établi des quotas d'accès pour la randonnée sur la partie canadienne de la piste. À la suite du réaménagement des campings de part et d'autre de la frontière, le quota d'accès a été fixé à 50 randonneurs par jour. Ce nombre est fondé sur les profils des déplacements des

randonneurs et sur des niveaux d'occupation qui sont jugés acceptables pour les campings de la piste. Le quota d'accès quotidien peut être rajusté à la lumière des données recueillies sur l'impact des utilisateurs et les taux d'occupation des campings. Par ailleurs, Parcs Canada a ouvert un bureau saisonnier à Skagway, en Alaska, pour faciliter la mise en œuvre de son nouveau système de réservation, de délivrance de permis et de perception des droits d'utilisation pour les activités estivales sur la piste.

Le plan directeur de 1988 n'autorisait aucun moyen de transport motorisé sur la piste, sauf les véhicules utilisés pour les besoins opérationnels de Parcs Canada et les activités de subsistance des Premières nations. Le public a depuis déposé une requête pour inciter Parcs Canada à réévaluer la situation et à autoriser l'utilisation de véhicules à moteur en hiver dans le lieu historique. Pour avoir une vue d'ensemble du dossier, Parcs Canada a entrepris un examen des activités hivernales. Il lui importait de s'assurer d'abord et avant tout que les activités hivernales ne compromettaient en rien l'intégrité commémorative de la piste Chilkoot et favorisaient le maintien des valeurs culturelles et écologiques de la région.



*Randonneuse s'approchant du sommet*

Mené conjointement par le personnel du lieu historique et des spécialistes fonctionnels de tous les niveaux de Parcs Canada, cet examen visait les activités hivernales suivantes : excursions en traîneau à chiens, planche à neige, ski alpin, ski de fond, motoneige et raquette. Ces activités ont toutes été jugées « permmissibles » dans le lieu historique national du Canada de la Piste-Chilkoot.

L'examen a également permis de constater un certain nombre de problèmes associés aux activités hivernales actuelles. Les auteurs ont recommandé à Parcs Canada d'autoriser l'éventail actuel d'activités, mais d'instaurer des mesures de contrôle précises. Il a été conclu que ces mesures s'imposaient pour assurer la protection et le maintien de l'intégrité commémorative du lieu historique, des activités de subsistance des Premières nations, des ressources culturelles et naturelles, de la sécurité du public et de la qualité de l'expérience offerte à tous les visiteurs qui fréquentent le lieu historique en hiver. Il est également ressorti de cet exercice que Parcs Canada ne s'était pas penché assez longuement sur le conflit opposant les groupes qui se servent de moyens de transport motorisés et ceux qui ne s'en servent pas. Puisque les mesures de contrôle toucheraient tous les groupes qui pratiquent des activités hivernales et que ces mécanismes de gestion ont le potentiel de polariser encore davantage les deux groupes d'utilisateurs, Parcs Canada a reçu la directive d'embaucher une tierce partie qui agirait comme expert-conseil dans le cadre d'un processus de règlement de conflit auquel participeraient les groupes d'utilisateurs, les gestionnaires des terres avoisinantes et le personnel de Parcs Canada.

Parcs Canada est déterminé à mettre en œuvre les recommandations auxquelles parviendra par consensus ce groupe d'intervenants. Ces recommandations visent à garantir la protection et le maintien de ce qui suit :

- l'intégrité commémorative du lieu historique national du Canada de la Piste-Chilkoot;
- les activités de subsistance des Premières nations;

- les ressources culturelles et naturelles ainsi que les valeurs connexes du lieu historique national du Canada de la Piste-Chilkoot;
- la sécurité publique;
- la qualité de l'expérience offerte à tous les visiteurs qui s'adonnent à des activités hivernales dans le lieu historique.

Parcs Canada respectera l'esprit et le contexte des recommandations. Aussi compte-t-il les inclure dans le présent plan directeur.

## MESURES CLÉS

### Été

- *travailler en collaboration avec le National Parks Service des États-Unis afin d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de gestion de l'arrière-pays et de créer une base de données intégrée sur les activités des visiteurs pour les tronçons canadien et américain de la piste;*

### Hiver

- *autoriser les activités hivernales actuelles, sous réserve de mesures de contrôle précises, à savoir : accès réservé aux visiteurs sans moyen de transport motorisé à toutes les trois fins de semaine; fermeture de secteurs pour protéger les ressources culturelles et les caractéristiques historiques ainsi que pour protéger les cabanes et les territoires de piégeage des trappeurs et préserver leur vie privée;*
- *collaborer avec les groupes d'utilisateurs afin de surveiller, d'évaluer et de peaufiner la stratégie de gestion des activités hivernales, de déterminer les mécanismes de gestion à instaurer pour contrôler la fréquentation en hiver ainsi que d'exclure de la liste des activités permises toute activité hivernale actuelle qui ne cadrerait plus avec cette stratégie de gestion.*

## ■ 4 : Un lieu pour l'intendance

**RESPONSABILITÉ :** *Pour atteindre les objectifs de protection et de mise en valeur de la piste Chilkoot, Parcs Canada doit prendre les devants et donner l'exemple, en montrant et en défendant l'éthique et les pratiques de gérance environnementale et d'intendance patrimoniale ainsi qu'en collaborant avec d'autres et en leur venant en aide.*

L'intendance suppose à la fois un rôle de leadership et un rôle de participation. Parcs Canada entretient déjà des rapports de collaboration avec d'autres intervenants pour l'exécution de toutes ses activités patrimoniales. Il promeut le concept de réseau intégré d'aires patrimoniales et la coopération avec les provinces et les territoires dans leurs stratégies de gestion des aires protégées et du patrimoine.

### 4.1 Collaboration

#### **But stratégique :**

*Voir à ce que les décisions stratégiques, les décisions relatives à l'utilisation des terres et les décisions de planification soient prises en temps voulu, qu'elles soient équitables et conséquentes et qu'elles résultent d'un processus transparent axé sur la consultation.*

Parcs Canada fournira aux visiteurs des possibilités d'activités qui cadrent avec la raison d'être du lieu historique national et qui leur permettent de mieux en comprendre l'importance, d'en profiter pleinement et d'en protéger le patrimoine national. Il offrira des services essentiels et de base tout en préservant l'intégrité commémorative et en reconnaissant les effets des incidences supplémentaires et cumulatives.

Il faut au public des possibilités d'activités qui, d'une part, lui permettent de contribuer à

l'atteinte des objectifs de protection du patrimoine et d'identité nationale et, d'autre part, le sensibilisent au patrimoine canadien et l'incitent à appuyer les efforts de protection déployés en ce sens.

Parcs Canada reconnaît la nécessité de contrôler et de gérer les activités appropriées. La demande publique ne constitue pas à elle seule un justificatif suffisant pour la prestation de services et d'installations. Les services, les installations et les moyens d'accès doivent venir compléter directement les possibilités offertes, être considérés comme essentiels et tenir compte des limites de croissance sans compromettre l'intégrité commémorative ou la qualité du séjour.

Le concept de l'utilisation appropriée tient compte de l'existence inhérente de dangers associés à certaines activités et caractéristiques naturelles et culturelles. Aussi Parcs Canada compte-t-il travailler en collaboration avec d'autres intervenants en vue d'élaborer des programmes de gestion des risques qui favorisent la sécurité publique. Il entend intégrer au processus de planification et de conception les facteurs à considérer dans le dossier de la sécurité publique. La priorité sera accordée à des programmes de prévention des accidents, d'éducation et d'information qui cadrent avec l'intégrité commémorative et écologique des places patrimoniales. Parcs Canada encourage les visiteurs à se renseigner sur les risques associés aux places patrimoniales et à témoigner un degré d'autonomie et de responsabilité approprié dans les activités qu'ils entreprennent.

### OBJECTIFS

- collaborer avec le National Parks Service des États-Unis et avec le gouvernement du Yukon pour assurer la protection et la mise en valeur des sites qui font partie du parc historique international de la Ruée-vers-l'Or-du-Klondike;
- veiller à ce que les décisions stratégiques, les décisions relatives à l'utilisation des terres et les décisions de planification soient prises en temps voulu, qu'elles soient équitables et conséquentes et qu'elles résultent d'un processus transparent axé sur la consultation.

### Situation actuelle

Parcs Canada et le National Parks Service des États-Unis continuent de travailler ensemble pour diffuser des messages conséquents sur la sécurité publique et la gestion des ressources de la piste entière. En 1998, à l'occasion du centenaire de la ruée vers l'or du Klondike, le



Formation multipartite en recherche et sauvetage

lieu historique national du Canada de la Piste-Chilkoot a été officiellement intégré au parc historique international de la Ruée-vers-l'Or-du-Klondike.

Le Centre d'accueil de la piste de Skagway est exploité conjointement par du personnel de Parcs Canada et des employés du National Parks Service des États-Unis, qui conjuguent leurs efforts pour offrir des installations et des services aux visiteurs ainsi que des séances de formation sur la sécurité publique. Parcs Canada poursuit en outre l'exécution de son programme de prévention des accidents et d'intervention, notamment en remettant aux randonneurs de l'information préalable et des renseignements à jour sur l'état de la piste. Il met l'accent sur l'autonomie du visiteur et la planification préalable à la randonnée.

### MESURES CLÉS

- *collaborer avec les collectivités locales, les organismes compétents et d'autres intervenants pour préparer les grands événements et gérer le lieu historique;*
- *travailler de concert avec le National Parks Service des États-Unis et le gouvernement du Yukon afin de mettre en place un régime de cogestion du parc historique international de la Ruée-vers-l'Or-du-Klondike;*
- *conjointement avec le gouvernement du Yukon, des établissements d'enseignement postsecondaire et d'autres organismes concernés, mettre en place des activités d'éducation, de diffusion externe, d'interprétation et de marketing associées au lieu historique;*
- *encourager les bénévoles, les groupes communautaires, les associations locales et le grand public à participer à l'aménagement et à l'exploitation du lieu historique;*
- *travailler avec le chemin de fer White Pass & Yukon Route pour offrir un service continu de transport qui permette aux visiteurs de regagner Skagway après leur excursion et d'accéder à Bennett à partir de Log Cabin;*

- *en collaboration avec le National Parks Service des États-Unis, concevoir et mettre en place des services d'interprétation, d'accueil, de recherche, de sécurité publique, de protection des ressources et d'exploitation du lieu historique pour les tronçons canadien et américain de la piste Chilkoot;*
- *encourager les Premières nations et le gouvernement de la Colombie-Britannique à conférer le statut d'aire protégée à la partie canadienne du sentier du col White et l'intégrer officiellement au parc historique international de la Ruée-vers-l'Or-du-Klondike;*
- *unir ses efforts à ceux des Premières nations, du gouvernement de la Colombie-Britannique et du gouvernement du Yukon, en vue de la planification et de l'aménagement complémentaires des secteurs adjacents à Log Cabin et à Bennett.*

## 4.2 Gestion des ressources naturelles

### *But stratégique :*

*Maintenir l'intégrité du patrimoine naturel et culturel en s'efforçant de veiller à ce que les décisions de gestion qui touchent ces lieux spéciaux soient fondées sur des pratiques saines de gestion des ressources culturelles et de gestion de l'écosystème.*

Les caractéristiques des écosystèmes naturels et les ressources paléontologiques font souvent partie intégrante de l'histoire et du paysage d'un lieu historique national. Parcs Canada accordera à ces caractéristiques et à ces ressources toute l'importance qu'elles méritent, de façon à respecter le rôle qu'il est appelé à jouer dans la gérance environnementale.

En raison de la grande superficie du lieu historique et de sa nature sauvage et accidentée, il faut tenir compte de plusieurs questions de conservation des ressources

naturelles qui ne sont normalement pas associées à la gestion d'un lieu historique. Ainsi, Parcs Canada doit mettre beaucoup d'accent sur la gestion et la protection des ressources naturelles. Pour ce faire, il mettra à exécution son processus de gestion des ressources naturelles à une échelle réduite et selon des paramètres plus focalisés.

Outre de nombreuses ressources historiques précieuses, le lieu historique recèle des ressources naturelles qui contribuent au cachet global de la piste Chilkoot et qui étayent l'objectif de commémoration du lieu historique. Ces valeurs risquent de disparaître si des efforts conscients ne sont pas déployés pour protéger les ressources naturelles. Parcs Canada s'inquiète particulièrement de l'impact que pourraient avoir à long terme les activités des visiteurs sur les ressources naturelles le long du corridor de la piste et dans les campings. En l'absence de lignes directrices rationalisées sur la fréquentation et l'aménagement, il se peut que des ressources précieuses ou fragiles se détériorent ou disparaissent complètement de l'écosystème du lieu historique.

### **OBJECTIF**

- gérer les caractéristiques naturelles de l'écosystème qui revêtent une importance particulière, conformément aux principes et aux lignes directrices de la *Politique sur les parcs nationaux* qui régissent la protection et la gestion des écosystèmes naturels.



*Randonneurs marchant en direction sud et s'approchent du sommet*

### *Situation actuelle*

Dans les années 80, Parcs Canada a entamé une évaluation biophysique du lieu historique, et celle-ci se poursuit toujours. À chaque année, le personnel de l'Agence consigne et compile des données sur la faune observée. De plus, des lignes directrices sur la gestion des ours sont en place pour gérer les situations de conflits entre ours et humains, et un certain nombre de mesures ont été prises pour prévenir des rencontres indésirables avec les ours, notamment l'introduction proactive de protocoles de gestion de la nourriture et des déchets.

En plus des mesures qu'il a prises pour atténuer les impacts humains sur le milieu naturel (pose de repères pour réduire l'érosion et le croisement de la piste, contrôle de l'érosion sur les sentiers existants, aménagement d'aires de camping désignées, etc.), Parcs Canada évalue systématiquement tous les projets qui lui sont présentés, une première fois à l'étape de la proposition et une seconde fois à l'étape de la mise en œuvre, pour en déceler les incidences environnementales éventuelles et pour atténuer tout impact observé.

### **MESURES CLÉS**

- *tenir une base de données intégrée en vue de la saisie, du stockage, du traitement et de l'extraction de données sur les ressources naturelles et culturelles;*
- *en collaboration avec les Premières nations concernées, cerner les lacunes dans les données de base essentielles sur les ressources naturelles et y remédier, de façon à accroître l'efficacité de la planification et de la gestion;*
- *élaborer et mettre en œuvre une stratégie de conservation du lieu historique afin de classer les tâches et les programmes par ordre de priorité, dans le but de faciliter la protection et la gestion des ressources naturelles du lieu historique;*
- *travailler en collaboration avec les Premières nations concernées et le gouvernement de la Colombie-Britannique à l'élaboration et à la mise en œuvre de lignes directrices et de*

*procédures provisoires afin que les principaux dossiers touchant à la conservation des ressources soient gérés de façon conséquente jusqu'à ce soit élaborée une stratégie de conservation définitive.*

## 4.3 Opérations et administration

### **But stratégique :**

*Appliquer à l'administration et à l'exploitation du lieu historique les responsabilités fondamentales exposées dans le Plan d'affaires de Parcs Canada.*

En raison de son caractère unique, le lieu historique national de la Piste-Chilkoot suscite de nombreuses questions opérationnelles qui ne concernent normalement pas les lieux historiques nationaux. C'est pourquoi le personnel du lieu historique doit être en mesure de gérer diverses questions, comme la sécurité publique et la gestion des ressources naturelles.

Les installations qui facilitent l'exploitation du lieu historique sont disséminées en divers endroits. Le programme de réservation, de délivrance de permis et de perception des droits pour les activités estivales est exécuté à Skagway, au Centre d'accueil de la piste, qui est exploité conjointement par le personnel de Parcs Canada et le National Parks Service des États-Unis. Le long de la piste, il existe des installations d'exploitation à quatre endroits, soit sur le col Chilkoot, à Happy Camp, à Lindeman et à Bennett. Whitehorse compte pour sa part une aire d'entretien et les bureaux de l'administration.

Parcs Canada verra au respect des politiques, des lois et des règlements qui régissent la conservation des ressources, l'application des règles et la sécurité publique. De plus, le programme d'application de la loi qui a été instauré au lieu historique facilite la protection des ressources historiques et naturelles ainsi que le maintien de l'ordre, tout en s'inscrivant dans le concept de communications et d'éducation des visiteurs. Le personnel du lieu

historique a créé des programmes pour renseigner les visiteurs qui font des réservations et ceux qui se présentent sur place sans réservation, en mettant l'accent sur la raison d'être des règlements et les responsabilités des visiteurs à l'égard du respect du mandat et des règlements connexes du lieu historique.

#### OBJECTIFS

- adhérer aux politiques et aux lois qui régissent Parcs Canada, ainsi qu'aux lois et règlements fédéraux et provinciaux qui touchent à la gestion et à l'exploitation du lieu historique;
- prendre les devants en donnant l'exemple, montrer et défendre l'éthique, les principes et les pratiques de préservation du patrimoine culturel et environnemental; collaborer avec d'autres intervenants pour garantir et promouvoir l'intégrité commémorative et écologique;
- assurer la prestation de services aux clients et voir à ce que les deniers publics soient utilisés judicieusement;
- entreprendre une évaluation exhaustive du programme de sécurité et de sûreté du lieu historique afin de cerner les exigences actuelles et futures à ce chapitre.

#### Situation actuelle

À l'heure actuelle, la piste Chilkoot est administrée par le bureau de l'Unité de gestion du Yukon à Whitehorse, où se trouve également le directeur du lieu historique. Elle est exploitée et gérée conformément aux politiques et aux lois régissant les lieux historiques nationaux, ainsi qu'aux lois et aux règlements fédéraux et provinciaux applicables.

#### MESURES CLÉS

- *travailler de concert avec les Premières nations et des agences de placement et de formation afin de promouvoir auprès des Autochtones les possibilités de formation et d'emploi offertes au lieu historique;*
- *élaborer et mettre en œuvre une stratégie de gestion des risques pour les visiteurs;*
- *veiller à ce que le lieu historique soit entièrement opérationnel de la fin mai à la mi-septembre, à ce que des employés s'y rendent périodiquement en hiver et à ce qu'un modeste programme de diffusion externe soit exécuté pendant la saison intermédiaire (ex. : sécurité sur les lieux, sécurité des visiteurs, protection des ressources, mise en valeur, etc.);*
- *consulter les intervenants touchés par d'éventuelles modifications des droits d'utilisation;*
- *élaborer et mettre en place des lignes directrices sur la sécurité et la sûreté dans le lieu historique afin de satisfaire aux normes d'hygiène et de sécurité au travail;*
- *élaborer et mettre en œuvre une stratégie de planification des mesures d'urgence pour le lieu historique;*
- *se servir du Rapport sur l'état des parcs pour surveiller l'état de l'intégrité commémorative du lieu historique;*
- *examiner l'état structural et fonctionnel de l'infrastructure de soutien des opérations et mettre en œuvre une stratégie destinée à répondre aux besoins opérationnels et administratifs du lieu historique;*
- *mener une évaluation environnementale stratégique du plan directeur et des plans de chaque sous-activité visée par le Processus d'évaluation environnementale des projets de politiques et de programmes;*
- *se servir de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale pour évaluer les incidences environnementales des projets soumis avant qu'ils ne soient entrepris.*

## 4.4 Évaluation environnementale du plan directeur

Le plan directeur du lieu historique national de la Piste-Chilkoot a été soumis à un examen et à une évaluation environnementale conformément à la directive du Cabinet sur le Processus d'évaluation environnementale des projets de politiques et de programmes. L'examen environnemental préalable a eu lieu dès le début du processus d'examen du plan, pour que les incidences environnementales des initiatives proposées soient connues avant que des décisions irrévocables ne soient prises. Un document d'accompagnement sur l'évaluation environnementale du plan directeur du lieu historique national du Canada de la Piste-Chilkoot fournit un compte rendu détaillé des résultats de cet examen, qui sont par ailleurs résumés ci-dessous.

Dans le cadre d'un atelier, on a cerné les propositions du plan directeur qui étaient susceptibles d'engendrer des incidences environnementales néfastes. Le présent plan directeur réaffirme l'orientation adoptée dans le plan directeur de 1988. Un nombre limité de nouvelles installations, telles que des abris d'utilisation diurne et des installations sanitaires, y sont proposées. Il s'agira de constructions simples qui seront intégrées à leur milieu environnant. Les constructions actuelles, comme l'église presbytérienne de

Bennett, seront maintenues et protégées grâce aux méthodes de construction et de restauration normalisées. Les incidences environnementales de ces activités sont négligeables ou, dans le cas contraire, peuvent facilement être atténuées au moyen d'une technologie connue.

Plusieurs des initiatives proposées dans la version provisoire du plan directeur sont susceptibles d'engendrer une fréquentation accrue. Parcs Canada se laissera guider par les résultats de l'évaluation des impacts causés par les visiteurs pour gérer les répercussions des visiteurs sur les ressources culturelles et naturelles du lieu historique.

Certaines initiatives du plan directeur sont de nature conceptuelle et ne sont pas suffisamment détaillées pour se prêter à une évaluation des incidences environnementales. Il faudra obtenir plus d'information sur ces projets avant de pouvoir en évaluer les conséquences. À mesure qu'ils seront élaborés, les projets seront soumis à un examen préalable conformément aux dispositions de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE). Des mesures d'atténuation appropriées seront intégrées dans les évaluations. Les projets ne seront pas amorcés avant que l'examen et l'évaluation en matière d'environnement aient été menés et que l'approbation d'une autorité responsable en vertu de la LCEE ait été obtenue.

## ■ 5 : Stratégie de mise en oeuvre

Le plan directeur expose l'orientation stratégique à long terme que doivent suivre les gestionnaires du lieu historique national. Ce document joue un double rôle : d'une part, c'est un cadre qui régit la prise de décisions et l'élaboration de plans détaillés, et, d'autre part, c'est un ouvrage de référence stratégique pour les prévisions des dépenses en immobilisations ainsi que pour la gestion et l'exploitation futures du lieu historique. La mise en œuvre du plan incombe au directeur et au personnel de l'unité de gestion.

La mise en œuvre dépend de la disponibilité des fonds. Parcs Canada sollicitera donc toutes les approbations nécessaires à fur et à mesure que les divers éléments du plan seront mis en œuvre. Il se peut que les priorités soient revues à la suite d'un changement de circonstances, de l'obtention de nouvelles données ou de l'évolution des priorités ou des décisions nationales.

Les priorités exposées dans le document valent pour les cinq années de validité du plan directeur. Elles sont directement liées au plan d'affaires du lieu historique et en suivent le cycle triennal. Les mesures prévues sont groupées en fonction des gammes de services de Parcs Canada, dans le cadre de la nouvelle structure de planification, de rapport et de responsabilisation. Les résultats attendus contribueront à l'atteinte des objectifs suivants :

- 1) assurer l'intégrité commémorative et contribuer au maintien de l'intégrité écologique;
- 2) améliorer le service à la clientèle;
- 3) faire un usage judicieux et efficace des deniers publics.

Les progrès accomplis sont consignés dans un rapport annuel sur le rendement du plan d'affaires et dans le *Rapport sur l'état des parcs*, qui est publié régulièrement.

Parmi les mesures clés énumérées ci-dessus, voici les activités qui doivent être réalisées en priorité au lieu historique national du Canada de la Piste-Chilkoot dans les cinq années d'application du plan directeur :

- Mener à bien des projets à l'église et au cimetière presbytériens St. Andrew's afin de protéger les ressources contre l'impact des visiteurs et les menaces naturelles.
- Dresser et mettre en œuvre un plan pour l'exploitation de Bennett.
- Faire l'inventaire des ressources au campement des bateliers, aux quartiers des conducteurs d'attelage et dans le secteur nord du lac Deep.
- Examiner et mettre à jour le programme de protection, de surveillance et de gestion des ressources culturelles afin d'assurer l'atteinte des objectifs compris dans l'énoncé d'intégrité commémorative.
- Examiner l'état structural et fonctionnel de l'infrastructure de soutien aux opérations, puis adopter et mettre en œuvre une stratégie destinée à répondre aux besoins opérationnels et administratifs du lieu historique.
- Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de conservation du lieu historique afin de classer les tâches et les programmes par ordre de priorité, dans le but de faciliter la protection et la gestion des ressources naturelles du lieu historique.
- Offrir des programmes aux groupes scolaires afin de les renseigner, de les sensibiliser davantage à l'importance du lieu historique et d'obtenir leur appui.
- Poursuivre l'atelier des Sages autochtones au lieu historique.
- Chercher des occasions où la Première nation de Carcross/Tagish pourrait offrir des services d'interprétation sur la piste Chilkoot.
- Créer, sur le site Web du lieu historique, un programme d'éducation et de diffusion externe destiné à rallier les jeunes en particulier.
- Surveiller l'efficacité des activités de mise en valeur du patrimoine en administrant des sondages annuels (tout en continuant de participer au sondage national auprès de la clientèle).

- De concert avec le National Parks Service des États-Unis, dresser un plan pour l'aménagement d'une exposition au bord de la piste Chilkoot.
  - Mettre sur pied un groupe de travail représentant les deux pays responsables du parc historique international de la Ruée-vers-l'Or-du-Klondike et lui confier la mission de coordonner des activités d'intérêt commun.
  - Maintenir ou rehausser le niveau actuel des programmes personnalisés en veillant à ce que les postes liés à la mise en valeur du patrimoine soient comblés rapidement par des personnes qualifiées.
  - Examiner chaque année les besoins en formation des gestionnaires et du personnel de la Mise en valeur du patrimoine afin que le programme puisse être exécuté de façon professionnelle.
  - Concevoir une stratégie de marketing pour le lieu historique en mettant l'accent sur le marketing social et sur les changements de comportement chez les visiteurs.
- Rencontrer des sociétés de transport pour faciliter l'accès des visiteurs à Bennett par la voie ferrée.
  - Améliorer la qualité des services fournis à Log Cabin.
  - Maintenir le système de réservations du lieu historique national du Canada de la Piste-Chilkoot.
  - Participer au processus de négociation des traités en Colombie-Britannique lorsqu'il est question de l'exploitation du lieu historique national du Canada de la Piste-Chilkoot par la Première nation de Carcross/Tagish.
  - Là où il y a lieu de le faire, témoigner son appui à la Première nation de Carcross/Tagish pour faciliter l'aménagement du secteur riverain de Carcross.
  - Mettre à niveau l'infrastructure en place au lac Deep, à Happy Camp et au lac Bare Loon.

## ■ Glossaire

Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine	Organisme consultatif interministériel responsable de l'identification et de la détermination de la valeur patrimoniale des édifices fédéraux, de la surveillance de leur conservation et de leur utilisation continue à la suite de leur désignation.
Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC)	Groupe de personnes nommées qui représentent chaque province et territoire du Canada et qui relèvent du ou de la ministre de l'Environnement. La Commission reçoit et étudie des recommandations concernant la commémoration d'endroits historiques et la création de musées historiques ainsi que l'administration, la préservation et l'entretien de ces endroits et musées. En outre, elle conseille le ou la ministre dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés par la <i>Loi sur les lieux et monuments historiques</i> .
Gestion des ressources culturelles	Pratiques généralement admises de conservation et de mise en valeur des ressources culturelles, reposant sur des principes et réalisées au moyen de mesures qui intègrent des activités professionnelles, techniques et administratives afin de tenir compte de la valeur historique de ces ressources dans les interventions pouvant les affecter. À Parcs Canada, la gestion des ressources culturelles inclut leur mise en valeur, leur utilisation et leur conservation.
Intégrité commémorative	On dit d'un lieu historique qu'il possède une intégrité commémorative lorsque les ressources qui symbolisent ou représentent son importance sont intactes ou ne sont pas menacées, lorsque les motifs qui justifient son importance sont clairement expliqués au public et lorsque la valeur patrimoniale du lieu historique est respectée.
Lieu historique national	Tout endroit reconnu d'importance historique nationale par le ou la ministre responsable de Parcs Canada.
Plan directeur	Guide stratégique qui oriente la gestion future d'un parc national, d'un lieu historique national ou d'une aire marine nationale de conservation. Exigé par la loi, ce document est rédigé à la suite de consultations publiques, approuvé par le ou la ministre responsable de l'Agence Parcs Canada, puis déposé au Parlement. C'est le principal document de responsabilisation publique qui régit le travail des gestionnaires des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation.
<i>Rapport sur l'état des parcs</i>	Rapport biennal qui évalue l'intégrité écologique et commémorative des parcs et des lieux historiques nationaux du Canada, les services offerts aux visiteurs et les progrès accomplis dans la création de nouvelles places patrimoniales. Le rapport est approuvé par le ou la ministre et déposé devant le Parlement.

Ressource culturelle	Oeuvre humaine ou endroit présentant des signes évidents d'activités humaines ou ayant une signification spirituelle ou culturelle, et dont la valeur historique a été reconnue.
Ressource culturelle de niveau I	Ressource culturelle qui revêt une importance historique à l'échelle nationale. Ce type de ressource est directement rattaché aux raisons qui donnent à un lieu historique son importance nationale.
Ressource culturelle de niveau II	Ressource qui, sans avoir d'importance historique à l'échelle nationale, peut quand même revêtir une valeur historique et être considérée comme une ressource culturelle.
Site du patrimoine mondial	Site naturel ou culturel considéré par le Comité du patrimoine mondial comme ayant une valeur universelle exceptionnelle, d'après ses critères. Le comité a été créé pour assurer la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial de l'Unesco (1972).
Tourisme patrimonial	Immersion dans l'histoire naturelle, humaine et patrimoniale, les arts, la philosophie et les institutions d'une région ou d'un pays pour mieux en comprendre et en appuyer le patrimoine.
Unité de gestion du Yukon	Unité administrative de Parcs Canada, basée au Yukon et chargée de la gestion des places patrimoniales suivantes : lieu historique national du Canada de la Piste-Chilkoot, lieu historique national du Canada <i>S.S. Klondike</i> , lieu historique national du Canada <i>S.S. Keno</i> , lieu historique national du Canada du Complexe-Historique-de-Dawson, lieu historique national du Canada de la Drague-Numéro-Quatre, parc national et réserve de parc national du Canada Kluane et parc national du Canada Vuntut.
Valeur historique	Valeur qui est attribuée à une ressource et qui en fait une ressource culturelle reconnue. Cette valeur peut être physique ou associative.